Nouveaux parcs dans le Nord

Sommaire annuel des nouveaux projets de conservation du patrimoine naturel et culturel dans le Nord du Canada

Mars 2008 www.newparksnorth.org Bulletin n° 17

Introduction

Le présent bulletin annuel dresse un bref rapport sur la situation des projets d'établissement et d'aménagement des nouveaux parcs, des aires du patrimoine qui leur sont associées, de même que d'autres projets de conservation dans le Nord canadien. Les revendications territoriales des Autochtones restent un facteur essentiel à l'établissement de parcs et d'autres zones protégées.

Dans la région visée par le règlement de la revendication des Inuvialuit, environ 18 % de la terre est conservée par les parcs nationaux et cogérée par Parcs Canada et les agences créées en vertu de la *Convention définitive des Inuvialuit (1984)* ou selon une autre entente avec les Inuvialuit.

L'*Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in (1992)* et l'*Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu (1993)* portent sur des questions de conservation des régions naturelles, des espèces sauvages et du patrimoine. L'*Entente sur la revendication territoriale et sur l'autonomie gouvernementale des Tłı̨chǫ* a reçu la sanction royale le 15 février 2005.

Le gouvernement et les Premières nations Dehcho ont signé une entente-cadre et une entente sur les mesures provisoires de gestion. Ces ententes représentent des étapes importantes de la démarche des Dehcho par rapport à la négociation d'une entente définitive. La Nation des Métis des TNO travaille actuellement avec le gouvernement pour conclure une entente de principe. Les revendications territoriales et les considérations relatives aux droits fonciers issus des traités de toutes les régions où les revendications ne sont pas encore réglées influeront grandement sur le choix du moment auquel les propositions de conservation visant ces régions seront déposées.

L'*Accord-cadre définitif (1993)* avec les Premières nations du Yukon a quant à lui abouti à la signature de 11 ententes définitives avec des Premières nations. Il s'agit des Premières nations de Champagne et d'Aishihik; des Gwichin Vuntut; des Na-Cho Nyak Dun; du Conseil des Tlingit de Teslin; des Little Salmon-Carmacks; des Selkirk; des

Régions visées par les revendications territoriales au Yukon, aux TNO et au Nunavut

Consultation rapide ***Page***

1. Région visée par les revendications du Conseil des Premières nations du Yukon 22
2. Région visée par le règlement de la revendication des Inuvialuit
3. Région visée par le règlement de la revendication des Gwich'in
4. Région visée par le règlement de la revendication sur le Sahtu 14

Régions du Mackenzie-Sud visées par les revendications des Dénés et des Métis

5. Dehcho 13
6. North Slave (Traité numéro 11)*
7. South Slave (Traité numéro 8)* 15
8. Région visée par le règlement de la revendication des Inuit du Nunavut 4

* Certaines régions visées par le règlement des revendications territoriales se chevauchent.

Points importants ***Page***

Nouveautés à www.nunavutparks.com (en anglais) 4

Agrandissement de la réserve de parc national Nahanni 13

Projet de réserve de parc national Nááts'ihch'oh 14

Entente de cogestion conclue pour Sahoyúé - Edacho 15

Proposition de parc national pour le Bras est du Grand lac des Esclaves 15

Terres mises de côté pour la région Ts'ude niline Tu'eyeta 19

Création de l'aire de protection de l'habitat des zones humides de Lutsaw 30

Also available in English

Tr'ondëk Hwëch'in; du Conseil Ta'An Kwäch'än; de Kluane, de Kwanlin Dün et de Carcross/Tagish. Trois revendications de Premières nations du Yukon sont toujours en cours de négociation.

L'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (1993)* prévoit un processus pour l'établissement de parcs nationaux, de parcs territoriaux et d'aires de conservation au Nunavut. Il faut conclure des ententes sur les répercussions et les avantages pour les Inuits, pour tous les parcs territoriaux existants et sur des plans directeurs pour tous les parcs et toutes les aires de conservation actuelles.

Pour en savoir plus sur les revendications territoriales, consulter le site Web d'Affaires indiennes et du Nord Canada, au ***http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/agr/index_f.html#Ententesdéfinitives2***.

Le document Nouveaux parcs dans le Nord est structuré selon les régions visées par une revendication territoriale ou un règlement. Ces régions sont indiquées sur la carte se trouvant à la première page.

Judi Cozzetto, rédactrice

Revendications territoriales des Autochtones

Note de la rédactrice : L'article qui suit contient des renseignements puisés dans différentes sources gouvernementales et il est mis à jour chaque année. Il présente un bref exposé sur les revendications territoriales des Autochtones et il est destiné aux personnes qui ne sont pas très au fait de ces questions.

Aperçu général

Au Canada, les tribunaux ont reconnu les concepts de droit ancestral et de titre ancestral en common law. Les droits ancestraux actuels des peuples autochtones sont eux aussi reconnus et confirmés au paragraphe 35 (1) de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

La politique du gouvernement fédéral sur les revendications territoriales a évolué en fonction des décisions des tribunaux. Le premier énoncé de politique dans ce domaine a été proposé en 1973, à la suite d'une décision de la Cour suprême du Canada (la décision *Calder* de 1973) qui reconnaît l'existence du titre ancestral en droit canadien. La décision *Sparrow* de 1990, arrêtée par la Cour suprême, a clarifié que ces droits bénéficient de la protection constitutionnelle. Les décisions de la Cour dans les affaires *Delgamuukw* (1997) et *Bernard et Marshall* (2005) ont précisé la nature du droit de propriété qui découle du titre ancestral.

Afin de préciser certaines incertitudes entraînées par ces décisions, le gouvernement fédéral annonça, en 1973, son intention de négocier des règlements de revendication territoriale. Au fur et à mesure de l'évolution de la politique, ces revendications furent classées en deux catégories :

- les revendications globales – fondées sur des droits et des titres ancestraux permanents n'ayant été l'objet d'aucun traité ni d'aucun autre instrument légal; et
- les revendications particulières – découlant du présumé non-respect de traités signés avec les Autochtones et d'autres obligations légales, ou de la mauvaise administration des terres et des autres biens en vertu de la *Loi sur les Indiens* ou d'ententes officielles.

Ces dernières années ont vu naître une troisième catégorie de revendication territoriale sans nom particulier, laquelle vise à régler des griefs formulés par des Autochtones qui, tout en s'inscrivant dans l'esprit des politiques sur les revendications globales et particulières, ne satisfont pas à des critères d'acceptation rigoureux.

Revendications globales

La négociation des revendications globales vise principalement à conclure des ententes avec les peuples autochtones pour résoudre les ambiguïtés de nature juridique associées au concept des droits ancestraux en common law. L'objectif est de négocier des traités modernes qui définissent clairement et de manière durable les droits sur les terres et les ressources.

Les ententes globales négociées précisent avec certitude, à l'intention des gouvernements et des tiers, les droits et les avantages des Autochtones, en les codifiant dans des ententes de règlements protégées par la Constitution. Les ententes globales de règlement de revendications territoriales précisent un large éventail de droits et d'avantages accordés aux groupes visés. Il peut s'agir de titres de pleine propriété de certaines terres, de droits de chasse garantis, de participation à la gestion des terres et des ressources à l'échelle de la région visée par l'entente, de compensations financières, du partage des recettes générées par l'exploitation des ressources et de mesures pour stimuler le développement économique.

Lorsqu'un parc national est créé dans une région visée par un règlement de revendication territoriale, le groupe visé par ce règlement peut continuer à exercer ses activités traditionnelles de chasse et de pêche à l'intérieur des limites de l'aire protégée. Le groupe visé peut également mettre sur pied un conseil de gestion, formé de représentants de la communauté autochtone et du gouvernement, pour conseiller le ou la ministre en poste sur la gestion du parc national. En dernier lieu, l'entente conclue par suite d'un règlement d'une revendication territoriale décrit les possibilités de développement économique dont le groupe visé pourra tirer avantage par suite de la création d'un parc national. Il peut s'agir de possibilités d'emplois ou de contrats.

En décembre 1986, après une longue série de consultations auprès de groupes autochtones, le gouvernement fédéral annonça des changements importants à sa politique relative aux revendications territoriales. Les principaux changements portaient sur l'élaboration de solutions de rechange à l'extinction générale des droits ancestraux; l'ajout de droits d'exploitation de la faune marine dans les ententes de règlement; le partage des recettes générées par l'exploitation des ressources et la participation des Autochtones aux décisions touchant l'environnement. Outre la négociation de plans de mise en œuvre à inclure dans les ententes définitives, la politique de 1986 prévoyait également l'établissement de mesures provisoires visant à protéger les intérêts des Autochtones pendant les négociations.

Dans 40 % des cas au pays (principalement en Ontario et dans les Prairies), les droits ancestraux ont été résolus par la négociation de traités historiques (d'avant 1920). Depuis 1975, 21 traités modernes ont été négociés sur les droits fonciers ancestraux sur une portion supplémentaire de 40 % des cas au pays (surtout dans le nord du Québec, au Labrador et dans les Territoires). Dans environ 20 % des cas, les revendications autochtones ne sont toujours pas résolues; il s'agit des Maritimes, de la plus grande partie de la Colombie-Britannique, de portions du Québec, du Labrador et de l'Ontario, et de certaines parties des Territoires.

Les négociations sur l'autonomie gouvernementale peuvent se dérouler parallèlement aux revendications territoriales globales ou en même temps que celles-ci. Le gouvernement fédéral est prêt à envisager une protection constitutionnelle de certains aspects de l'autonomie gouvernementale lorsque les parties sont d'accord. L'autonomie gouvernementale doit se négocier conformément à la politique adoptée en 1995 dans le *Cadre pour l'application du droit inhérent et la négociation de l'autonomie gouvernementale*.

Revendications particulières et droits fonciers issus de traités

Les revendications particulières portent sur le respect des traités et sur l'administration des terres comprises à l'intérieur des réserves indiennes, des fonds de bandes et d'autres biens par le gouvernement fédéral. En ce qui a trait à ces revendications, l'objectif principal du gouvernement est de s'acquitter de ses obligations de nature juridique envers les Premières nations.

Les droits fonciers issus de traités forment une vaste catégorie de droits se rapportant principalement à un groupe de traités conclus avec les Premières nations, pour la plupart dans les provinces des Prairies. Ces Premières nations n'ont pas toutes reçu les terres qui leur avaient été promises. Les revendications des Premières nations concernant ces droits non satisfaits sont appelées « revendications fondées sur les droits fonciers issus de traités » et font l'objet de négociations distinctes des autres revendications particulières.

Autres revendications

Le gouvernement est sur le point de conclure ou est en train de négocier des ententes sur un certain nombre d'autres griefs des Autochtones, lesquels sont parfois appelés « revendications du troisième type ». Ces griefs peuvent s'inscrire dans le cadre des politiques de revendications globales et particulières, mais ne se conforment pas à des critères d'acceptation rigoureux.

Dehcho

Après l'échec de *l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et des Métis* en 1990, les Premières nations Dehcho (PNDC) ont demandé l'établissement d'un territoire Dehcho et leur propre processus de négociation avec la Couronne. Le processus Dehcho est le cadre des négociations sur la gouvernance, les terres et les ressources entre les gouvernements fédéral et territorial, d'une part, et les PNDC, d'autre part. Les négociations ont donné lieu à une ébauche d'entente-cadre et à une ébauche d'entente sur des mesures conservatoires.

L'entente-cadre définit la portée, le processus, les sujets à aborder et les paramètres dont il faut tenir compte pour la négociation d'un accord de principe et d'un accord définitif. L'entente sur les mesures conservatoires prévoit la participation des PNDC au régime de gestion des ressources de la vallée du Mackenzie; un processus de planification régionale de l'utilisation du sol qui favorisera l'exploitation des ressources; un accord de gestion provisoire concernant la réserve de parc national du Canada Nahanni et, enfin, une entente provisoire de mise de côté des terres et la négociation d'une entente sur l'exploitation des ressources.

La Nation des Métis des TNO

En 2002, ce groupe, anciennement appelé les Métis de la région du South Slave, a remplacé son nom par celui de Nation des Métis des TNO. Lorsque *l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et des Métis* n'a pas été ratifiée par la majorité du peuple autochtone de la vallée du Mackenzie en 1990, le gouvernement fédéral a décidé de procéder à des revendications régionales dans cette région des TNO. Toutefois, dans le district de South Slave, les Dénés du Traité n° 8 d'Akaitcho ont d'abord cherché à faire respecter les dispositions de leurs traités au lieu de conclure une revendication territoriale régionale globale. Cela a laissé certains Métis de cette région sans outils pour faire valoir leurs sujets de préoccupation.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien en poste à l'époque a offert aux Métis du district de South Slave de participer à une démarche ne tenant pas compte des droits, afin de traiter de leurs préoccupations. Un accord-cadre a été signé en août 1996. Il décrit des négociations en deux étapes : les questions qui touchent le sol et les ressources et, après la signature d'un accord de principe, la négociation de questions d'autonomie gouvernementale. En 2006, la table

principale des négociations a conclu un accord sur 62 questions clés en suspens, ouvrant la voie à la rédaction et à l'examen des chapitres de l'accord de principe.

Traité nº 8 d'Akaitcho

En 2000, le gouvernement du Canada et les quelque 2 000 Dénés du Traité nº 8 d'Akaitcho ont entamé des négociations. Ces Dénés revendiquent l'utilisation traditionnelle de terres s'étendant principalement au sud et à l'est du Grand lac des Esclaves et jusqu'à la frontière avec le Nunavut au nord-est. Après avoir subi une interruption en 2002, les négociations ont repris en janvier 2003, principalement sur les questions de terres et de gouvernance. Les négociations se poursuivent. En novembre 2007, le Canada a annoncé une vaste mise de côte interimaire d'une superficie de terres de 62 000 km², pour protéger celles-ci temporairement pendant que les négociations se poursuivent, ainsi qu'une autre mise de côte de 26 118 km2, pour permettre aux parties de trancher sur l'établissement d'une nouvelle réserve de parc national dans la région du bras est du Grand lac des Esclaves, ainsi qu'à l'est et au nord de cet emplacement. (Voir aussi l'article à la page 15.)

Nunavut

Gouvernement du Nunavut – Ministère de l'Environnement – *Parcs et endroits spéciaux du Nunavut*

Parcs et endroits spéciaux du Nunavut – Élaboration de programme

On continue de redéfinir les outils fondamentaux, en élaborant un nouveau programme sur les parcs et endroits spéciaux du Nunavut, en modifiant la *Loi sur les parcs territoriaux et ses règlements* afférents pour tenir compte de *l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (ARTN)* et de la nature des parcs du Nunavut, ainsi qu'en révisant le plan du réseau de parcs territoriaux pour respecter les changements apportés au programme. Lors d'un examen juridique de la *Loi sur les parcs territoriaux du Nunavut*, on a déterminé des changements à apporter au programme et à la législation, en examinant les « pratiques exemplaires » d'autres provinces et territoires; des systèmes de classification, de gestion et de zonage; les vides juridiques en relation avec l'*ARTN* et l'Entente-cadre sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (ERAI); ainsi que les engagements nationaux et internationaux qu'il faudra peut-être résoudre au moyen d'une loi amendée.

Conformément à l'ERAI, Parcs Nunavut a aussi commencé à élaborer de nouveaux cadres sur les plans de gestion des parcs, les plans directeurs et les inventaires des ressources se trouvant dans les parcs.

Entente-cadre sur les répercussions et les avantages pour les Inuits au sujet des parcs territoriaux

L'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (ARTN)* de 1993 a changé le rôle joué par le gouvernement dans la protection de l'environnement du Nunavut. L'accord reconnaît la valeur et le bien-fondé des parcs et des aires de conservation et définit le procédé permettant d'établir des zones protégées au Nunavut. Ce procédé comprend la participation de la communauté, la gestion et les mesures relatives aux répercussions et aux avantages, pour les résidents, des zones protégées.

Le tout nouveau site www.nunavutparks.com

En avril 2007, le ministre de l'Environnement a lancé une nouvelle initiative pour le marketing et la promotion de Parcs et endroits spéciaux du Nunavut, dans le cadre de sa stratégie sur l'appréciation du patrimoine. L'image de marque de Parcs et endroits spéciaux du Nunavut est axée sur *katjaqnaaq*.

À la fois sentiment et expression, le terme katjaqnaaq révèle une émotion et une relation profondes par rapport à un lieu d'une beauté et d'une signification exceptionnelles. À titre d'interjection, cela peut signifier : « Ah... Je suis heureux ici, je fais partie d'un tout ». S'il s'agit d'une exclamation de joie, cela peut vouloir dire : « Quel endroit magnifique! » Peu importe le contexte, le terme évoque le rapport à l'environnement et un sentiment de sérénité et de pertinence.

Le but du programme est d'augmenter les connaissances sur les parcs et les endroits spéciaux du Nunavut, ainsi que de fournir de l'information à titre éducatif et interprétatif sur l'histoire culturelle et naturelle de ces parcs et endroits spéciaux. Le programme vise également à faire la promotion des parcs et des endroits spéciaux auprès des gens ayant adopté des modes de vie sains et actifs et à augmenter la sensibilisation, le plaisir et les activités récréatives du public. Dans le cadre de cette campagne, Parcs Nunavut a revu son site ***www.nunavutparks.com*** (en anglais), en y ajoutant plus de renseignements à l'intention des visiteurs sur ses parcs territoriaux. Les nouveautés de 2008 comprendront une galerie multimédia, des bulletins électroniques et plus d'interactions entre les visiteurs des parcs et du site Web.

Dans le cadre des obligations de l'*ARTN*, le gouvernement du Nunavut (représenté par le ministère du Développement durable de l'époque), la Nunavut Tunngavik Inc. et chacune des trois associations inuites régionales ont négocié en 2002 une entente-cadre sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (ERAI) au sujet des parcs territoriaux. Cette ERAI contribue aussi à développer les possibilités de tourisme en territoire inuit et les avantages associés aux parcs, en offrant de la formation et des débouchés économiques, et en établissant un mécanisme de planification et de gestion conjointes des terres et des ressources des parcs territoriaux actuels et futurs. L'établissement de structures de cogestion joue un rôle essentiel dans la mise sur pied du Programme des parcs du Nunavut. À l'heure actuelle, on se consacre à mettre l'ERAI en œuvre et à continuer de négocier avec le gouvernement fédéral pour financer la mise en œuvre des 17 articles de l'ERAI.

Études de faisabilité sur les parcs territoriaux et projets connexes

En 2001, le ministre du Développement durable de l'époque (désormais ministère de l'Environnement) a lancé des projets de développement d'attractions touristiques au sein de trois communautés non décentralisées, comme moyen d'augmenter le développement touristique et le développement économique qui s'y rattache, en tenant compte des plans existants d'utilisation des terres et de développement économique à l'échelle communautaire et régionale. Parmi ces projets, on peut mentionner la conception et la fabrication de panneaux d'interprétation de la station Fox du réseau Dew à Hall Beach, une étude sur les parcs et le développement du potentiel d'attraction à Kugaaruk, et des études préliminaires sur la région de Clyde River et sur Coral Harbour.

Le ministère de l'Environnement continue de collaborer avec les communautés à la réalisation d'études de faisabilité de parcs dans les régions de Kugaaruk et Clyde River, ainsi que du ruisseau Fossil à Coral Harbour.

Étude de faisabilité sur la région de Clyde River

Clyde River est une région constituée de fjords spectaculaires le long de la côte est de l'île de Baffin. Chaque fjord est bordé de parois rocheuses uniques aux formations spectaculaires, comme les falaises monumentales se trouvant au confluent du fjord Sam Ford et du bras Walker ou les falaises d'une hauteur vertigineuse du fjord China Wall, aux nombreux méandres. Cette région comprend aussi un littoral océanique, des anses profondes, des falaises abruptes, des glaciers, des rivières et des vallées, sans compter la toundra. La faune de la région comprend des ours polaires, des phoques, des narvals, des baleines boréales, des caribous, des lièvres, des renards arctiques et de nombreuses espèces d'oiseaux. Les collines ondulées du plateau Barnes, situées à l'extrémité des fjords, représentent des terrains de chasse au caribou qui sont aussi importants aujourd'hui qu'ils l'étaient pour les familles qui vivaient autrefois dans ces fjords.

Depuis 2001, un comité consultatif de base, composé du ministère de l'Environnement et de représentants de l'Association des chasseurs et trappeurs de Clyde River, du Conseil du hameau, du Comité sur les ressources et les terres communautaires, des Conseils des aînés et des jeunes, a œuvré de manière active au développement de ce parc.

Après une série d'études et de recherches, les limites de la zone à l'étude pour le projet de parc ont été recommandées en 2006, pour assurer la protection des ressources culturelles, naturelles et archéologiques importantes, ainsi que les habitats, tout en permettant un développement optimal du potentiel touristiquement et économique.

Une étude sur la planification du paysage culturel de la région a été réalisée en 2007. Elle comportait la collecte de l'information sur les ressources patrimoniales et culturelles existantes et l'identification des catégories leur étant associées. Elle déterminait les lacunes de ces régions et

© Ministère de l'Environnement, gouvernement du Nunavut, 2004

Étude de faisabilité sur la région de Clyde River

recommandait une stratégie pour faciliter la tenue d'un inventaire complet des ressources patrimoniales et culturelles. Principalement fondée sur des entrevues avec des aînés et des résidents qui connaissent la région, cette étude servira de cadre pour tous les inventaires de ressources de tous les parcs territoriaux, tel qu'exige dans l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (ERAI). La notion de « paysages culturels » sera également utilisée comme point de départ pour les programmes sur les parcs, la législation et la planification du réseau de parcs.

Le ministère de l'Environnement continue de travailler avec l'Association des Inuits de Qikiqtani à la planification et à l'établissement du parc, conformément aux processus stipulés dans l'ERAI. Seules des connaissances approfondies de toutes les ressources importantes de la région peuvent permettre de déterminer des limites pouvant adéquatement maximiser la conservation, les loisirs et le tourisme sans nuire à d'autres utilisations tout aussi valides des terres.

Coral Harbour – Sentier du ruisseau Fossil/Alijivik

Le ministère de l'Environnement et la communauté de Coral Harbour ont identifié le lieu historique d'Alijivik comme zone de choix pour en faire un parc territorial. Alijivik est situé sur des terres appartenant aux Inuits et qui sont gérées par l'Association des Inuits de Kivalliq (AIK). À ce titre, avant d'aménager un parc territorial sur ces terres,il faut que des ententes soient conclues entre le ministère et l'AIK, et entre le village et l'AIK. Avant que ces ententes ne soient conclues, le ministère ne peut faire avancer la proposition de parc territorial à Alijivik.

Dans l'intérim, le ministère a élaboré un programme de sentier d'interprétation au ruisseau Fossil, qui est renommé pour sa grande concentration de fossiles exposés. En consultation avec la communauté, le projet sur le sentier du ruisseau Fossil a comporté des recherches sur l'histoire naturelle de la zone et des sorties sur le terrain pour trouver et inventorier ses attraits naturels, de même qu'une activité « portes ouvertes » dans la communauté pour présenter ces travaux et les résultats de recherche. La conception des panneaux a été réalisée en 2007. On prévoit en faire la fabrication et l'installation en 2008. Le projet comprend aussi une nouvelle brochure et des panneaux qui seront apposés à l'aéroport.

© Ministère de l'Environnement, gouvernement du Nunavut, 2004

Cache creusée dans le calcaire, Alijvik

Gjoa Haven – Sentier Passage-du-Nord-Ouest

En 1993-1994, le sentier territorial Passage-du-Nord-Ouest a été aménagé pour illustrer la quête du passage du Nord-Ouest et pour augmenter le potentiel touristique du village de Gjoa Haven. Il s'agit d'un sentier d'auto-interprétation comportant des arrêts à des points d'intérêt historique au sein du village, relatant les nombreux échecs et l'expédition réussie de Roald Amundsen quand il a découvert le passage du Nord-Ouest.

En 2005, Parcs Nunavut a entamé un examen et un réaménagement du sentier et des panneaux d'interprétation. On a procédé à de nouvelles recherches et à de nouvelles consultations auprès de la communauté, pour structurer et guider l'élaboration d'un nouveau programme d'interprétation, de même qu'un inventaire et une évaluation du sentier. Les nouveaux panneaux ont été fabriqués en 2007 et seront installés sur place à l'été 2008.

Étude de faisabilité sur l'établissement d'un parc territorial à Kugaaruk

À partir des recommandations d'une étude réalisée en 2001, le ministère de l'Environnement a entamé, en 2005, une étude de faisabilité pour l'aménagement d'un parc à Kugaaruk, afin de protéger et de préserver le patrimoine naturel et culturel de la région et d'augmenter les débouchés en matière de loisirs, de tourisme et de développement économique. À la suite de consultations auprès de la communauté, la zone à l'étude a été agrandie, afin d'inclure une

© Ministère de l'Environnement, gouvernement du Nunavut

Parc territorial Katannalik

superficie plus vaste autour de Pelly Bay. Cet agrandissement visait à tirer davantage parti des possibilités touristiques des alentours de Kugaaruk, notamment les zones côtières, la physiographie, la faune et la flore, le patrimoine culturel, ainsi que de la randonnée et du camping. Le projet comprenait aussi des consultations supplémentaires sur l'aménagement du parc, au cours desquelles cinq sites potentiels ont été identifiés. D'autres travaux sur le terrain et d'autres consultations seront effectués, afin de confirmer les limites du parc, en tenant compte des terres qui ont été revendiquées pour la prospection ou la mise en valeur des minéraux. On achèvera aussi les plans directeurs visant la zone retenue et on commencera l'aménagement préliminaire du parc.

Parcs territoriaux existants

Parc territorial Iqalugaarjuup Nunanga

Le Parc territorial Iqalugaarjuup Nunanga (*terre autour de la rivière des petits poissons*) s'étend vers l'intérieur à partir de la côte ouest de la baie d'Hudson, à environ huit kilomètres au nord-ouest de la communauté de Rankin Inlet. L'été et l'automne, les visiteurs et les résidents peuvent y apprécier la beauté spectaculaire de la rivière en plus d'y pêcher, d'y nager, d'y cueillir des petits fruits et d'y observer la faune abondante, dont le faucon pèlerin. La caractéristique la plus remarquable du parc est le lieu historique de Qamaviniqtalik (*endroit où se trouvent de vieilles huttes de terre*) et ses sentiers d'interprétation situés sur les périmètres d'inondation de la rivière Meliadine. Les nombreux traits archéologiques de Qamaviniqtalik sont représentatifs de la transition entre la culture des autochtones Thulés et la culture historique des Inuits du Caribou.

L'aménagement continu du parc a produit une augmentation constante du nombre de visiteurs depuis 2003. Le parc est devenu un centre d'activités pour la communauté, lors du passage des paquebots de croisière et en d'autres occasions spéciales. À la saison printemps-été 2008, un nouveau programme d'interprétation, avec sentiers et panneaux, sera dévoilé. Les plans d'avenir prévoient le développement de sentiers de randonnée et d'interprétation.

Parc territorial Katannilik

Le Parc Katannilik (*lieu de la chute*), au sud de l'île de Baffin près de Kimmirut, couvre une superficie d'environ 1 270 km² presque entièrement située dans le bassin hydrographique de la rivière Soper, qui fait partie des rivières du patrimoine canadien. Ce parc offre des activités de loisirs aquatiques dont la descente en eaux vives, les excursions en canot ou en kayak, de même que la randonnée pédestre, le ski de fond, les courses en traîneaux à chiens et la motoneige. Les événements culturels organisés chaque année pour les visiteurs estivants et les passagers des paquebots ont augmenté les retombées économiques pour l'artisanat, les programmes d'accueil et les événements communautaires. La maison Soper, résidence de l'explorateur et biologiste Dewey Soper dans les années 1930, est maintenant la galerie de la maison Soper, où la Qulliruakut Society vend des sculptures en pierre de savon,

des bijoux faits d'une pierre locale et de l'artisanat.

Le personnel du Parc Katannilik continue d'offrir des camps d'été scientifiques. Les élèves locaux peuvent y acquérir des connaissances sur la faune et sur l'écologie végétale, sur l'utilisation traditionnelle des roches et des minéraux, sur la navigation en se guidant sur la configuration des roches dans un cours d'eau et à partir des étoiles, et sur les règles de sécurité nautique pour la navigation sur les rivières. Nunavut Parcs a subventionné la deuxième course de traîneaux à chiens jamais effectuée entre Iqaluit et Kimmirut à travers le parc. On s'attend à ce que cet événement, qui a eu lieu en mars 2008, prenne de l'ampleur et attire des concurrents de partout au Nunavut et d'ailleurs au Canada.

Le ministère de l'Environnement a construit le terrain de camping Taqaiqsirvik à Kimmirut pour augmenter l'accès au parc territorial Katannilik et à ses sentiers. Il a aussi construit un abri d'urgence et un hangar à bateaux aux chutes Soper, pour aider les employés du parc à surveiller les activités à l'intérieur du parc. La conception des guides sur le sentier Itijjagiaq et la rivière du patrimoine canadien a été modifiée pour en faire une documentation cartographique qui soit plus utile aux visiteurs du parc et aux utilisateurs de la rivière. Ces nouvelles « cartes-guides » seront disponibles sur place en 2008.

Parc territorial Kekerten

Situé à 50 kilomètres de Pangnirtung à l'intérieur du détroit de Cumberland, le Parc Kekerten a servi de station de dépeçage achalandée pour les Écossais durant les années 1850 et 1860. On trouve encore des vestiges de la station baleinière, notamment les fondations des trois magasins de 1857, de gros chaudrons en fer ainsi que des armatures et des fonds de tente restaurés.

Le gouvernement du Nunavut et la communauté de Pangnirtung ont collaboré à rehausser le potentiel d'interprétation du site, pour illustrer la relation des Inuits avec les baleiniers. Une structure métallique, située autour des fondations de l'ancienne station, constituera un « squelette » de la station baleinière écossaise. Le début de la construction est prévu pour l'été 2008.

Un nouveau programme d'interprétation, une « carte-guide » et des panneaux ont également été élaborés, afin d'aider les pourvoyeurs locaux qui offrent des visites guidées du parc, pour informer le nombre grandissant de passagers de paquebots de croisière qui visitent l'île et pour appuyer les programmes scolaires qui ont lieu dans le parc.

Parc territorial Kugluk (chute Bloody)/Rivière Coppermine

Le Parc Kugluk (chute Bloody) est situé à 15 km au sud-ouest de Kugluktuk, près de la chute Bloody, dans le bassin inférieur de la rivière

Première yourte au Nunavut, dans le parc territorial Katannilik

Au printemps et à l'été 2008, Nunavut Parcs construira une yourte (tente mongolienne traditionnelle) aux chutes Livingstone, dans le parc Katannilik. Le plan directeur du parc identifiait ces chutes comme une aire pouvant offrir du potentiel en matière d'activités de loisirs. La plupart des installations du parc sont situées sur la berge est de la rivière, à laquelle les randonneurs ont accès. La yourte sera située sur la berge ouest et accessible aux utilisateurs de la rivière. Elle pourrait aussi être utilisée comme base pour des camps d'été scientifiques, des écoles de leadership en plein air, des activités impliquant des guides et des pourvoyeurs, ainsi que d'autres activités. Elle pourrait aussi encourager la randonnée jusqu'à la rivière Livingstone, ce qui réduirait, potentiellement, les impacts sur le sentier principal de la rivière Soper. Parmi les attractions de parcs populaires au Canada, cette yourte sera la première au Nunavut. Elle sera spécifiquement conçue pour résister à son climat rigoureux et à ses conditions météo difficiles.

© Ministère de l'Environnement, gouvernement du Nunavut, 2004

Parc territorial Kugluk

Coppermine. La chute est l'attraction principale du parc, car les rochers et les falaises transforment la rivière en un véritable torrent. Avant et après de la chute, où la rivière est plus large, la toundra sauvage couvre les collines et les plateaux avoisinants. La débâcle des glaces d'hiver inonde la terre autour de la chute. Durant l'été, le sol est recouvert de la végétation luxuriante de la toundra, dont un impressionnant tapis de fleurs sauvages.

Le parc abrite des vestiges de huttes d'hiver Thulés, habitées il y a plus de 500 ans, et des traces archéologiques des camps de chasse au caribou vieux de plus de 1 500 ans. Le site témoigne de l'utilisation pré-dorset des lieux il y a plus de 3 500 ans et d'une riche histoire de l'exploration de l'Arctique. La chute Bloody a été déclarée lieu historique en 1978 à cause de sa riche histoire d'occupation remontant à 4 000 ans et pour avoir été sans doute le site de la bataille la plus célèbre du Nord.

L'utilisation locale de cet endroit pour aller pêcher ou camper reflète son utilisation traditionnelle. Le parc constitue une destination de choix pour les gens venus descendre la rivière Coppermine en canot ou en radeau, et un sentier de portage nouvellement aménagé permet de traverser les rapides aisément. En 2008, Nunavut Parcs commencera à réaménager les sentiers, les aires de stationnement, divers services aux visiteurs et les installations de sécurité, conformément à l'étude d'aménagement de sentier de 2006-2007. Cette étude avait été entreprise pour contrer l'impact de l'utilisation sur les pentes et les berges, à cause de certaines préoccupations sur la sécurité des visiteurs et pour planifier la circulation des visiteurs dans les aires de jour et de camping existantes.

Le plan de gestion de la rivière Coppermine est lancé

La nomination de la Coppermine à titre de rivière du patrimoine canadien a eu lieu en 2002. À partir de sa source au lac de Gras, qui se trouve au nord du Grand lac des Esclaves, elle parcourt le Bouclier canadien pendant 450 km et se jette dans l'océan Arctique à l'emplacement de la communauté de Kugluktuk, au Nunavut. La chute Bloody, les rapides Muskox et le couloir Rocky témoignent, par leur nom, du parcours turbulent de la rivière, rappelant des temps anciens et présageant les aventures réservées aux gens qui descendent la rivière de nos jours.

Ce sont les récits sur des gisements de cuivre qui attirèrent Samuel Hearne , premier Européen à poser les yeux sur la rivière, dans la région en 1771. Le récit de son voyage terrestre jusqu'à la rivière, et du massacre dont il fut témoin à la chute Bloody, ont assuré une place à la rivière Coppermine dans les livres d'histoire. Les gisements de cuivre avaient beaucoup d'importance pour les premiers peuples qui vivaient à cet endroit. Plusieurs sites archéologiques importants se trouvent le long de la rivière; ils se distinguent par leurs artéfacts de cuivre. Le caribou, le bœuf musqué, le phoque, l'omble chevalier ainsi que d'autres ressources de la rivière soutiennent les activités de subsistance traditionnelles des Inuits et des Dénés, comme elles l'avaient fait pour leurs ancêtres. Ces terres sont demeurées pratiquement inchangées depuis que les premiers explorateurs européens y ont posé les yeux il y a plus de deux siècles.

Conformément aux négociations sur l'entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits prévues par l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut* relativement aux rivières du patrimoine canadien, la communauté de Kugluktuk, l'Association des Inuits de Kitikmeot et le ministère de l'Environnement élaborent un plan de gestion. On prévoit présenter ce plan à la Commission du réseau des rivières du patrimoine canadien à sa réunion du printemps 2008.

Parc territorial Mallikjuaq

Le nom de Mallikjuaq (*grosse vague*) convient bien à cette île dont les collines rocheuses arrondies et les vallées peu profondes recouvertes de toundra ressemblent à des vagues géantes qui déferlent. Le Parc territorial Mallikjuaq, qui se trouve à 45 minutes de randonnée de Cape Dorset, abrite des sites archéologiques et des structures de pierre vieux de plus de trois millénaires.

D'autres travaux futurs comprendront l'élaboration et la construction de panneaux d'interprétation et de trottoirs de bois à certains emplacements importants dans le parc, de même qu'un quai pour les paquebots et d'autres visiteurs. Ces projets augmenteront le volume d'information interprétative disponible à l'heure actuelle et protégeront la terre et les sites archéologiques de la détérioration accrue résultant du nombre grandissant de visiteurs ces dernières années.

Parc territorial Ovayok

Ovayok, ou mont Pelly, est le nom utilisé pour décrire le gros esker qui domine le paysage du parc territorial situé à environ 15 km à l'est de la collectivité de Cambridge Bay. Selon la légende locale d'Ovayok, les trois eskers constituaient autrefois une famille de géants, morts de faim alors qu'ils traversaient l'île de Victoria. Les visiteurs peuvent explorer la légende et la riche histoire culturelle d'Ovayok au cours de leurs randonnées dans le parc, que ce soit pour une excursion d'une journée ou une expédition de camping de plusieurs jours. Une randonnée d'une demi-journée jusqu'au sommet d'Ovayok révélera une vue spectaculaire du paysage environnant, les plages des lacs de montagne; les randonneurs pourront peut-être aussi apercevoir un bœuf musqué, un faucon pèlerin ou un

lièvre arctique. Renommée pour la diversité et le nombre d'oiseaux arctiques qui y vivent, la région attire de nombreux observateurs d'oiseaux du monde entier qui souhaitent ainsi enrichir leurs connaissances dans ce domaine.

Un plan d'interprétation du parc a été élaboré en 2005. Il a été suivi, en 2006, d'une brochure, d'un guide et de panneaux d'identification des sentiers de randonnée. En 2007, on a installé de nouveaux panneaux d'interprétation et des balises de sentier afin d'aider les pourvoyeurs locaux qui offrent des visites dans le parc en augmentant le potentiel d'interprétation du site.

Parcs territoriaux Sylvia-Grinnell et Quammaarviit

Situé à un kilomètre du cœur d'Iqaluit, capitale du Nunavut, le Parc territorial Sylvia Grinnell permet aux nombreux visiteurs et résidents de découvrir aisément le paysage de l'Arctique. Les visiteurs peuvent également voir toute une variété de plantes, de mammifères et d'oiseaux arctiques. Les éléments de patrimoine culturel du parc comprennent des lieux de pêche ancestraux aux rapides de la rivière Sylvia Grinnell, des cairns de pierre et des ruines Thulés.

À cause de l'augmentation des visiteurs durant toute l'année et des répercussions qui s'ensuivent, le ministère de l'Environnement continue d'aménager les sentiers et les aires de ce parc. En 2007, on a conçu et élaboré un nouveau programme d'interprétation, de même qu'une brochure, des panneaux d'interprétation et des balises de sentier.

Le financement et l'appui pour la conception et la construction d'une passerelle à travers la rivière Sylvia Grinnell qui relierait les parcs territoriaux Sylvia Grinnell et Qaummaarviit, tout en offrant aux visiteurs d'Iqaluit une expérience de plein air accessible, a été obtenu en février 2008. L'aménagement de cette passerelle devrait avoir lieu au cours des deux prochaines années, pendant lesquelles Parcs Nunavut élaborera un nouveau plan de gestion du parc et reverra son plan directeur, pour s'assurer que le parc ainsi agrandi continuera de protéger les quelque 30 lieux archéologiques, culturels et historiques importants ainsi que la végétation importante (dont la fougère woodsia, l'une des plantes les plus rares du Canada) se trouvant dans la région.

© Ministère de l'Environnement, gouvernement du Nunavut, 2004

Parc territorial Sylvia Grinnell

Gouvernement du Canada – Agence Parcs Canada

Parc national du Canada Auyuittuq

À la fin de juillet 2007, des aînés, des archéologues, un arpenteur et des employés du parc sont allés au site Mikkattalik, dans la partie nord du fjord Pangnirtung, pour consigner ses caractéristiques et apprendre comment la vie se déroule dans

Terrains de camping

Les terrains de camping représentent des éléments importants du Programme des parcs territoriaux du Nunavut, car ils offrent un service aux visiteurs des parcs et aux collectivités locales. L'engagement de la collectivité dans la planification et l'aménagement comprend la sélection de terrains de camping, le type et le nombre d'installations et l'identification des noms pour les terrains de camping. En 2002, Parcs Nunavut a commencé un processus de réaménagement de terrains de camping existants, ainsi qu'à établir et aménager de nouveaux terrains de camping.

Depuis, le ministère de l'Environnement a effectué des rénovations au site de camping du lac Baker dans le Parc territorial Inuujaarvik.Il a également déménagé et aménagé de nouvelles installations au terrain de camping du Parc territorial Pisuktinu Tunngavik à Pangnirtung. Le nouveau terrain de camping du Parc territorial Taqaiqsirvik à Kimmirut a été aménagé en 2004. En 2005, on a apporté des améliorations au vieux terrain de camping du Parc territorial Qilaluqat à Pond Inlet en construisant de nouvelles installations dans une zone au sud de la communauté, près du ruisseau Salmon. Le nouveau nom de ce terrain de camping est Tamaarvik Le terrain de camping du Parc territorial Tupirvik à Resolute Bay a été aménagé en 2006 En 2008, un nouveau panneau ou un panneau modifié sera installé pour identifier les emplacements des terrains de camping.

des *qammaiit* (grandes tentes). Les aînés de Pangnirtung ont généreusement partagé leur savoir. La joie et la satisfaction profondes qu'ils ressentaient au sujet de ce retour à la terre étaient évidentes, même dans le brouillard et la température très fraîche.

Le site a été nommé ainsi parce qu'on pense qu'un homme du nom de Makkak y serait enterré, mais aucun signe de sa sépulture n'a été retrouvé.

Les archéologues ont photographié et décrit les nombreuses caractéristiques du site, dont des cercles de tentes, des caches, des *qammaiit*, des *igaviit* (foyers) et des enclos à chiots. Les artefacts se trouvant sur le sol ont été consignés et laissés sur place. À la demande des aînés des sociétés d'Innamariit Piqqusingit et de Saputiit, les caractéristiques et les artefacts seront surveillés pour s'assurer qu'ils ne sont pas perturbés par des campeurs contemporains.

© Agence Parcs Canada, 2007

Catriona Johnson, du groupe des sciences environnementales, procède à la collecte d'échantillons de racines pour en analyser la teneur en contaminants. Les huttes de Peary sont en arrière-plan.

Parc national du Canada Quttinirpaaq

Fort Conger, Discovery Harbour

Discovery Harbour est situé sur le littoral ouest du nord de l'île Ellesmere. Il s'agit d'un lieu qui a été utilisé par les chasseurs inughuits du Groenland et, depuis les 25 dernières années du 19e siècle, par des expéditions britanniques, américaines et canadiennes. En 1875-1876, le site a servi de quartiers d'hiver au navire d'une expédition britannique, le Discovery. En 1881-1882, il devint la base météorologique américaine de la toute première Année polaire internationale. Les travaux scientifiques furent menés à bien, mais comme le ravitaillement manqua, seuls six des 25 membres de l'expédition survécurent à la faim. Une grande maison, le fort Conger, et des observatoires ont été construits à l'entrée de Discovery Harbour. Plus tard en 1899, ces édifices ont été démantelés et réaménagés en trois petites huttes par Robert Peary qui s'en servit comme base pour sa quête sur le pôle Nord géographique.

En plus de plusieurs artefacts et ruines, il se trouve de nombreux contaminants inorganiques à fort Conger, dont du trioxyde de diarsenic, du mercure, du plomb, du cuivre et du zinc. Les échantillons prélevés sur place au cours des quatre derniers étés ont établi que ces contaminants posent des risques pour la santé humaine et terrestre, et des risques potentiels pour la santé marine. L'enlèvement et la remise en état de deux petits monticules de trioxyde de diarsenic et du sol environnant, en juillet 2007, a révélé plusieurs artefacts Thulés qui pourraient avoir été ramassés, à l'origine, au lac Hazen. Ils seront décontaminés et préparés par les Services archéologiques de Parcs Canada à Winnipeg.

Les archéologues ont aussi fait un relevé et photographié les vestiges historiques de fort Conger; contrôlé l'érosion des berges, étant donné que certaines des structures historiques se trouvent à moins de cinq mètres de l'océan; et discuté des solutions de remise en état à la contamination du site qui permettraient d'en maintenir l'intégrité historique. Un groupe de travail guidera le processus de prise de décision sur les meilleures méthodes pour remédier à la contamination grave de fort Conger, ce qui pourrait même aller jusqu'à protéger ses fragiles écosystèmes arctiques et modifier irrévocablement ses ressources historiques.

Lac Kettle, fjord Tanquary

À l'extrémité est du fjord Tanquary, niché entre des montagnes, des plateaux et des drumlins, se trouve le lac Kettle. Les premiers nomades de l'Arctique ont campé sur ses rives il y a 4 000 ans. Appelés Paléo-Esquimaux de la tradition culturelle Indépendance I par les archéologues, ces chasseurs vivaient dans ce désert polaire dont les températures étaient légèrement plus chaudes qu'aujourd'hui, même si les hivers étaient aussi froids et obscurs qu'à présent. En 1965, un archéologue danois a dégagé 23

ruines d'habitation autour du lac Kettle et a trouvé 84 petits outils faits de pierre, dont des burins, des pointes de flèches, des aiguilles et des lamelles. Ces structures et ces artefacts évoquent comment, quatre millénaires auparavant, les gens ont survécu dans cette région aux conditions extrêmes pendant 300 ans, en habitant de petites tentes faites de peaux, en chassant le bœuf musqué et le caribou, et en utilisant les excréments de bœuf musqué, ainsi que des brindilles de saule et de bruyère comme combustible.

Après le départ des Paléo-Esquimaux, le lac Kettle est resté inhabité jusqu'à ce que des Thulés arrivent. Ceux-ci possédaient des technologies de survie et de chasse plus complexes que leurs prédécesseurs. Les nombreux pièges à renards et caches de viande témoignent de la présence des Thulés.

Pendant une semaine en juillet, on a fouillé les sites archéologiques autour du lac. De nombreux artefacts de l'époque Indépendance I ont été trouvés en surface à un site. Des possibilités de visites guidées de nature interprétative ont été étudiées. L'une des idées proposées consistait à reconstituer une des habitations Indépendance I dégagées et à y disposer des répliques d'artefacts archéologiques.

Parc national du Canada Ukkusiksalik

L'entente sur les avantages et les répercussions pour les Inuits (ERAI) relative au Parc national du Canada Ukkusiksalik a été signée le 23 août 2003. Tel que stipulé dans l'ERAI, Parcs Canada a établi un bureau à Repulse Bay, Nunavut, sur le cercle polaire arctique. Il s'agit de la communauté la plus près du parc. À l'heure actuelle, trois employés à temps plein travaillent avec le Comité de gestion du parc Ukkusiksalik, le personnel de Parcs Canada de l'unité de gestion au Nunavut et d'autres ministères gouvernementaux.

© Agence Parcs Canada, 2007

Piège à renard au fjord Tanquary, près du lac Kettle

Fouilles archéologiques de 2007

En août 2007, on a effectué une sortie par hélicoptère pour faire un relevé des sites se trouvant dans le parc et pour les relocaliser. Comme il s'agissait de la troisième année d'un projet triennal, l'objectif était de faire un relevé de certains sites à l'embouchure de la baie Wager et sur le bras Roes Welcome. Les travaux précédents avaient été surtout consacrés aux sites des lacs Ford et Brown à l'extrémité ouest de la baie et à l'ensemble de son pourtour.

On a effectué des relevés détaillés de huit sites se trouvant à Berthie Harbour, à Cape Dobbs et à la rivière Qaurnak. Ces sites ont également été photographiés. Ils comprenaient surtout des structures rocheuses comme des cercles de tentes, des *qammaiit* et des supports à kayaks. Deux maisons d'hiver du peuple de Thulé semi-souterraines présentaient la caractéristique inhabituelle d'être situées dans l'intérieur des terres, près de la rivière Qaurnak à l'extrémité ouest de la baie Wager. On a relevé un très petit nombre d'artefacts. On a ramassé un *ulu* (couperet) au manche fait de cuivre ou de laiton et avec une poignée en bois près d'un étang à Douglas Harbour, afin de le protéger de la détérioration.

Paula K. Hughson, Agence Parcs Canada, 2007

Vue de la baie Wager

Toutes les démarches relatives à l'établissement d'autres zones protégées au Nunavut ont cessé à cause de la résolution suivante, adoptée durant l'assemblée générale annuelle de la société Nunavut Tuungavik Incorporated en novembre 2007.

Résolution n° : A07-11-16

ERAI sur les zones protégéess

ATTENDU que les organismes inuits désignés et le gouvernement du Canada ont conclu une ERAI sur les réserves nationales de la faune et les refuges d'oiseaux migrateurs du Nunavut (l'ERAI) en 2006;

ATTENDU que l'ERAI a été complétée dans des proportions considérables en décembre 2004 mais que l'achèvement a été retardé par le gouvernement du Canada à partir de cette date;

ATTENDU que, depuis l'achèvement de l'ERAI en 2006, le gouvernement du Canada a refusé de verser les fonds convenus pour la mise en œuvre de l'ERAI;

ATTENDU que les Inuits ont droit à des ERAI pour toutes les zones protégées du Nunavut, existantes et proposées, en vertu de l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*; et

ATTENDU que les organismes inuits désignés ont consacré beaucoup de temps et de ressources à l'ERAI négociée et non financée, et que cela n'a toujours pas été remboursé par le gouvernement du Canada.

DÉSORMAIS ET PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE :

1. le non-respect du gouvernement par rapport à ses obligations en vertu de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut est considéré comme inacceptable pour les membres;
2. les membres recommandent que les organismes inuits désignés exigent le remboursement des dépenses associées aux négociations et envisagent de ne pas consacrer de fonds supplémentaires à la négociation des ERAI jusqu'à ce que le gouvernement s'acquitte des obligations susmentionnées; et
3. les membres recommandent que les organismes inuits désignés n'appuient pas l'établissement d'autres zones protégées au Nunavut jusqu'à ce que le gouvernement du Canada s'acquitte de ses obligations envers les Inuits, conformément à l'ERAI susmentionnée.

Dehcho

Gouvernement du Canada – Agence Parcs Canada

Réserve de parc national du Canada Nahanni

L'Agence Parcs Canada (APC) continue d'œuvrer à l'amélioration de la protection de l'écosystème de la grande région de Nahanni (EGRN), au moyen d'initiatives distinctes dans la région visée par le règlement de la revendication sur le Sahtu et dans la région du Dehcho (voir aussi l'article à la page 14). Dans le Dehcho, le groupe de travail sur l'agrandissement de Nahanni (GTAN) continue de guider la mise en œuvre du *Protocole d'entente* visant cet agrandissement et dont l'APC et les Premières nations Dehcho ont convenu.

En 2007, plusieurs événements importants ont eu lieu.

1. En août 2007, le premier ministre du Canada, ainsi que le ministre de l'Environnement et responsable de Parcs Canada étaient à Fort Simpson, aux TNO, pour annoncer que des terres avaient été mises de côté par une ordonnance de retrait provisoire visant à protéger la portion du Dehcho qui se trouve dans l'EGRN.
2. L'APC et le GTAN ont organisé une série d'activités « portes ouvertes » et de réunions pour consulter le public et les parties intéressées en octobre et en novembre 2007. On y a présenté les résultats des études de faisabilité, dont l'Évaluation des ressources minérales énergétiques (ERME). On a également sollicité des commentaires sur les trois possibilités de nouvelles limites de la réserve.
3. La Commission géologique du Canada (CGC) a réalisé la phase II du rapport sur l'ERME. Ce « dossier public » de la CGC a été publié en novembre 2007 et peut être consulté sur le site Web de Ressources naturelles Canada (***http://geopub.nrcan.gc.ca/moreinfo_f.php?id=224425*** en anglais).
4. Après les consultations, et dans le cadre de la collaboration prévue au protocole d'entente, le GTAN a recommandé les limites de l'agrandissement à l'APC et aux Premières nations Dehcho.

On prévoit que la décision finale sur les nouvelles limites de la réserve de parc national Nahanni sera prise en 2008 ou au début de 2009.

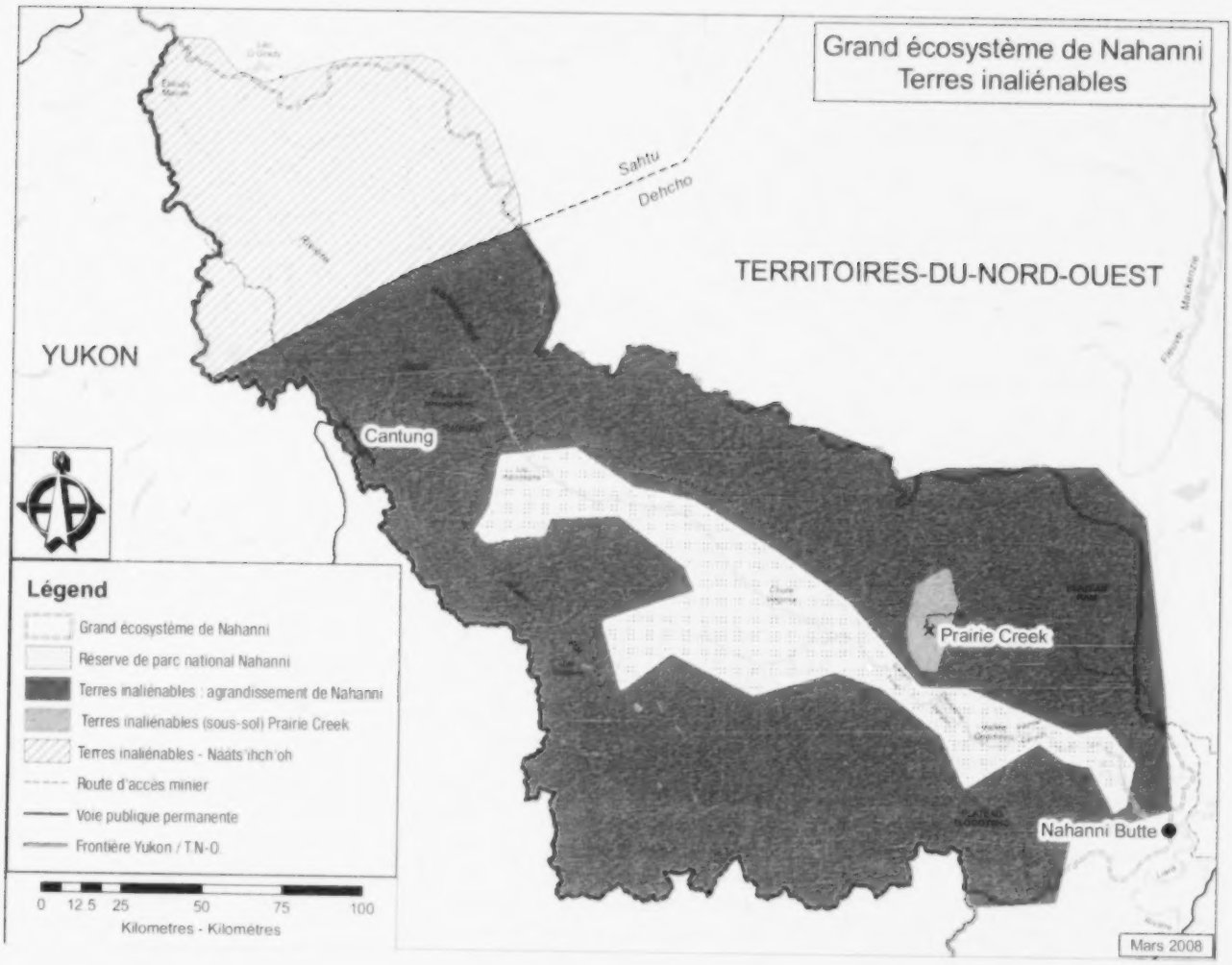

Sahtu

Gouvernement du Canada – Agence Parcs Canada

Projet de réserve de parc national Nááts'ihch'oh

L'approche adoptée par l'Agence Parcs Canada (APC) en matière de protection de l'écosystème de la grande région de Nahanni se fait en deux volets. L'APC collabore avec les Premières nations Dehcho au sujet de l'agrandissement de la réserve de parc national du Canada Nahanni (voir aussi l'article à la page 13) et a récemment commencé à travailler avec les sociétés foncières de la région visée par le règlement de la revendication sur le Sahtu à l'établissement d'une nouvelle réserve de parc national dans le but de protéger le bassin hydrographique supérieur de la rivière Nahanni-Sud.

L'APC a conclu un accord de contribution avec la société foncière du district de Tulita qui permettra aux particuliers et aux organismes du Sahtu de participer à la négociation d'une entente sur les répercussions et les avantages (ERA) relative à la création d'une réserve de parc national. L'APC et les quatre sociétés foncières – la Fort Norman Metis Land/Financial Corporation, la Tulita Land and Finance Corporation, la Norman Wells Lands and Finance Corporation et la Tulita District Land Corporation – ont signé un protocole d'entente pour collaborer à l'élaboration de l'ERA. On a procédé à une mise de côté provisoire de terres d'une superficie de 7 600 km^2, en vertu de la *Loi sur les terres territoriales* des TNO. Cette mise de côté empêchera que des tierces parties établissent des droits sur la nouvelle réserve de parc pendant qu'on prend des décisions à son sujet.

La plus grande partie de la recherche nécessaire a été réalisée,

dont une évaluation des ressources minéralogiques et énergétiques, publiée en tant que « dossier public ». Des recherches plus approfondies seront effectuées en 2008, dont une étude sur les ressources culturelles.

Cette nouvelle réserve de parc s'appellera Nááts'ihch'oh, nom déné d'un repère géographique qui surplombe une série de cours d'eaux appelée Moose Ponds, dans le bassin hydrographique supérieur de la rivière Nahanni-Sud. En français, ce repère géographique s'appelle le mont Wilson.

Lieu historique national du Canada Sahoyúé - ?ehdacho

Le 11 mars 2007, le ministre d'Environnement Canada et le ministre responsable de Parcs Canada avaient signé un protocole d'entente avec la Première nation de Déline et la Déline Land Corporation pour s'occuper du dossier de la protection permanente et de la cogestion du Lieu historique national du Canada Sahoyúé - ?ehdacho. Les négociations relatives à une entente de cogestion se sont terminées en mars 2008. L'entente protège le site pour le bénéfice des Sahtugot'ine (ou peuple du Grand lac de l'Ours) et de tous les Canadiens, reconnaît la copropriété et les intérêts communs des parties et autorise les Sahtugot'ine à poursuivre leurs activités d'utilisation traditionnelle de la terre.

Depuis 2000, Parcs Canada a travaillé en étroite collaboration avec la Première nation de Déline, les parties intéressées aux niveaux fédéral et territorial, ainsi que les groupes environnementaux pour appuyer la candidature du site à titre de zone protégée, en vertu de la Stratégies des zones protégées pour les TNO (SZP). En novembre 2007, le groupe de travail sur Sahoyúé - ?ehdacho, créé en vertu de la SZP, a publié son rapport final qui recommandait que la Première nation de Déline et Parcs Canada négocient une entente, tel que prévu dans les dispositions de l'*Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu* (voir aussi l'article à la page 20).

Sahoyúé - ?ehdacho (qui désigne le mont Grizzly Bear et les collines Scented Grass) a été désigné lieu historique national du Canada en 1997, à la suite des consultations effectuées auprès des Dénés et des Métis du Sahtú. Le site représente un repère culture autochtone d'une superficie de 5 587 km², situé sur deux péninsules du Grand lac de l'Ours, près de la communauté de Déline, aux TNO.

Les terres de la Couronne qui forment le site sont visées par une protection intérimaire, dans l'attente de la conclusion de l'entente sur la cogestion et du statut de zone protégée qui stipulera les modalités de la protection à long terme du site. Lorsqu'il sera instauré par une loi, Sahoyúé - ?ehdacho sera le tout premier lieu historique national du Canada établi à partir de consultations avec des peuples autochtones.

South Slave

Gouvernement du Canada – Agence Parcs Canada

Proposition de parc national pour le Bras est du Grand lac des Esclaves

En novembre 2007, le ministre de l'Environnement et responsable de Parcs Canada a annoncé la mise de côté de terres d'une superficie de 26 350 km² dans les alentours du bras est du Grand Lac des Esclaves et du lac Artillery. Cette mise de côté provisoire d'une durée de cinq ans s'ajoute aux 7 340 km² de terres déjà mises de côté pour une durée indéfinie depuis 1970 à des fins d'établissement d'un parc national. Pendant la mise de côté provisoire, Parcs Canada effectuera une étude d'évaluation de la faisabilité de l'établissement d'un parc national. La superficie totale de la zone à l'étude est d'environ 33 690 km².

© D. Murray, Parcs Canada, septembre 2006

Eskers – extrémité nord du lac Artillery

Sahtu

Gouvernement du Canada –
Agence Parcs Canada

Yukon et les Territoires du Nord-Ouest

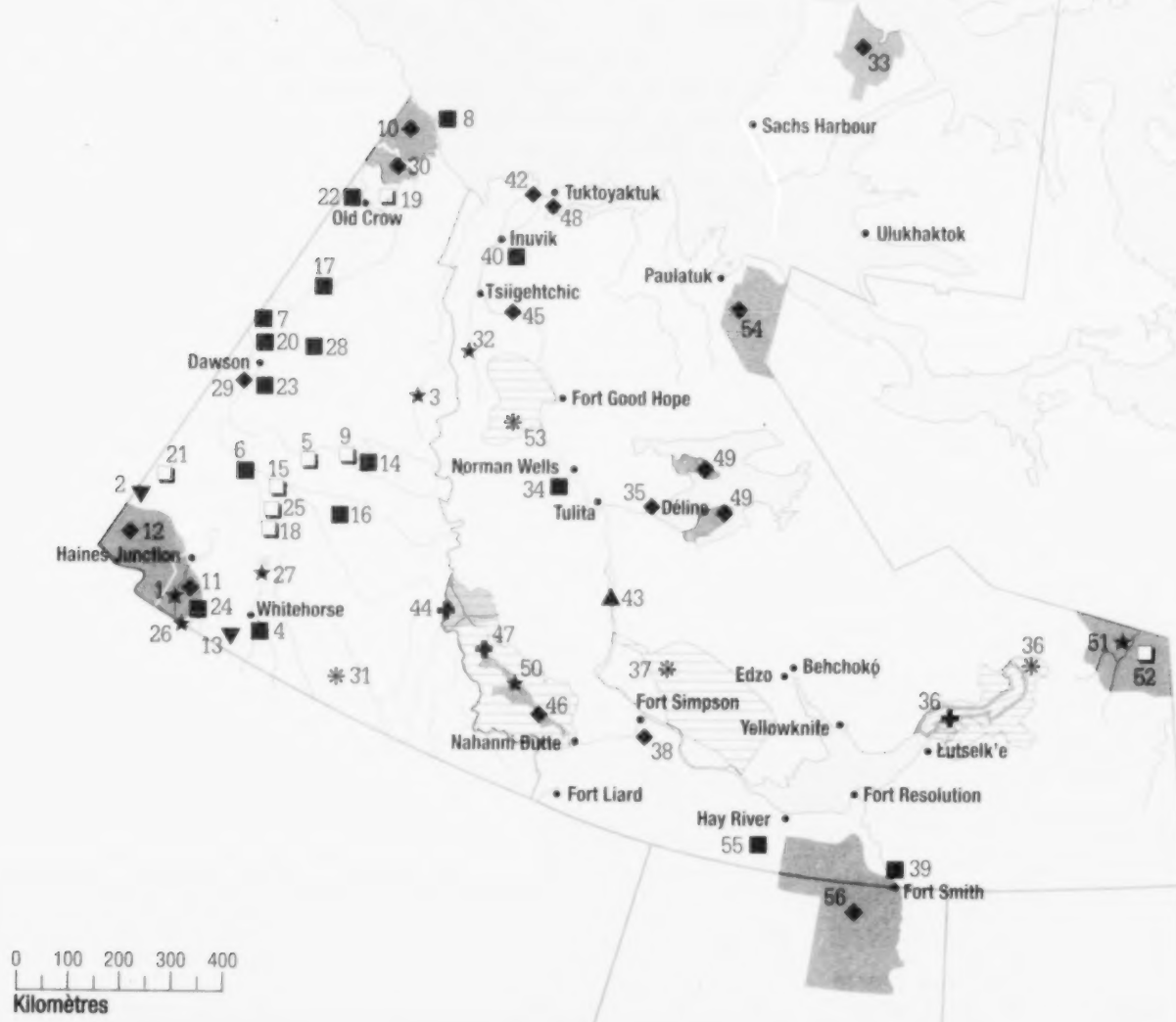

Yukon

1. Alsek
2. Asi Keyi
3. Bonnet Plume
4. Canyon City
5. Aire de protection de l'habitat de Ddhaw Gro
6. Fort Selkirk
7. Forty Mile, Fort Cudahy et Fort Constantine
8. Île Herschel
9. Aire de protection du marécage Horseshoe
10. Ivvavik (PN)
11. Kluane (PN)
12. Kluane (RPN)
13. Lac Kusawa
14. Lansing Post
15. Aire de protection de l'habitat humide Lutsaw
16. Maison Mabel McIntyre
17. Ni'iinlii' Njik – Rivière Fishing Branch
18. Aire de protection de l'habitat de la rivière Nordenskiold Gro
19. Région de gestion spéciale d'Old Crow
20. Station de télégraphie d'origine, bureau de la Yukon Sawmill (Dawson)
21. Aire de protection de l'habitat des lacs Pickhandle
22. Maison Rampart
23. Sentier patrimonial Ridge
24. Shäwshe
25. Zone spéciale de gestion Ta'tla Mun
26. Tatshenshini
27. Thirty Mile (fleuve Yukon)
28. Tombstone
29. Tr'ochëk (LNH)
30. Vuntut (PN)
31. Lac Wolf

TNO

32. Rivière Arctic Red
33. Aulavik (PN)
34. Sentier Canol/canyon Dodo
35. Lieu traditionnel de pêche Déline et Fort Franklin (LNH)
36. Bras est du Grand lac des Esclaves
37. Edéhzhie/Lac Mills
38. Ehdaa (LHN)
39. Fort Smith Mission
40. Gwich'in
41. Lac Hidden
42. Kitigaryuit (LHN)
43. Fleuve Mackenzie (ou segments)
44. Nááts'ihch'oh
45. Nagwichoonjik (LHN)
46. Nahanni (RPN)
47. Nahanni (RPN) (zone agrandie)
48. Site national Pingo
49. Sahoyúé - ?ehdacho (LHN)
50. Nahanni-Sud
51. Thelon
52. Réserve faunique de la Thelon
53. Ts'ude niline Tu'eyeta

Nunavut

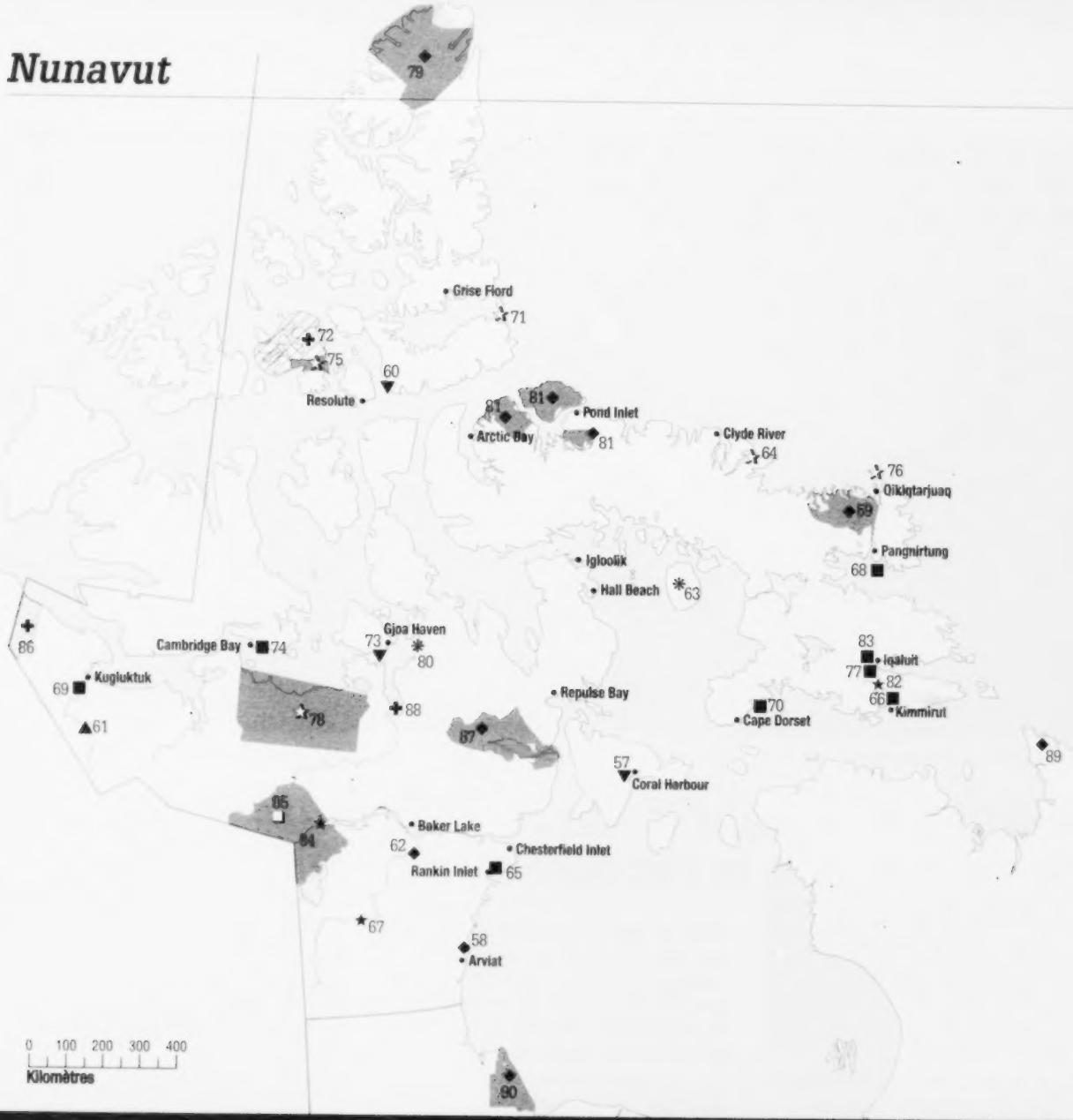

54. Tuktut Nogait (PN)
55. Twin Falls Gorge
56. Wood Buffalo (PN)

Nunavut

57. Alijivik (pointe Ruin)
58. Arvia'juaq (LHN)
59. Auyuittuq (PN)
60. Île Beechey
61. Coppermine
62. Passage automnal des caribous (LHN)
63. Îles du bassin Foxe
64. Igaliqtuuq (RNF) (projet)
65. Iqalugaarjuup Nunanga
66. Katannilik
67. Kazan
68. Kekerten
69. Kugluk
70. Mallikjuaq
71. Nirjutiqavvik (RNF)
72. Nord de l'île Bathurst
73. Passage du Nord-Ouest/Expédition Franklin
74. Ovayok
75. Vallée Polar Bear (RNF)
76. Qaqulluit et Akpait (RNF) (projet)
77. Qaummaarviit
78. Golfe Reine-Maude (ROM)
79. Quttinirpaaq (PN)
80. Basses-Terres Rasmussen
81. Sirmilik (PN)
82. Soper
83. Sylvia Grinnell
84. Thelon
85. Réserve faunique de la Thelon
86. Tuktut Nogait
87. Ukkusiksalik (PN)
88. Utkuhiksalik

Autres

89. Monts Torngat (RPN, TNL)
90. Wapusk (PN, MB)

Légende

- ■ Parcs, réserves de parc et refuges existants
- ▨ Projets de parcs
- ▤ Région à l'étude
- ■ Parcs, réserves de parcs et lieux historiques territoriaux
- ◆ Parcs nationaux (PN), réserves de parcs nationaux (RPN), lieux nationaux historiques (LHN)
- Refuges d'oiseaux migrateurs (ROM) et réserves nationales de la faune (RNF)
- ✱ Régions à l'étude
- ✚ Projets de parcs nationaux et lieux historiques nationaux
- ★ Rivières et fleuves du patrimoine
- ▼ Projets de parcs et lieux historiques territoriaux
- ▲ Projets de rivières et fleuves du patrimoine
- ❑ Autres aires de conservation

Yukon et les Territoires du Nord-Ouest

Yukon

1. Alsek
2. Asi Keyi
3. Bonnet Plume
4. Canyon City
5. Aire de protection de l'habitat de Ddhaw Gro
6. Fort Selkirk
7. Forty Mile, Fort Cudahy et Fort Constantine
8. Île Herschel
9. Aire de protection du marécage Horseshoe
10. Ivvavik (PN)
11. Kluane (PN)
12. Kluane (RPN)
13. Lac Kusawa
14. Lansing Post
15. Aire de protection de l'habitat humide Lutsaw
16. Maison Mabel McIntyre
17. Ni'iinlii' Njik – Rivière Fishing Branch
18. Aire de protection de l'habitat de la rivière Nordenskiold Gro
19. Région de gestion spéciale d'Old Crow
20. Station de télégraphie d'origine, bureau de la Yukon Sawmill (Dawson)
21. Aire de protection de l'habitat des lacs Pickhandle
22. Maison Rampart
23. Sentier patrimonial Ridge
24. Shäwshe
25. Zone spéciale de gestion Ta'tla Mun
26. Tatshenshini
27. Thirty Mile (fleuve Yukon)
28. Tombstone
29. Tr'ochëk (LNH)
30. Vuntut (PN)
31. Lac Wolf

TNO

32. Rivière Arctic Red
33. Aulavik (PN)
34. Sentier Canol/canyon Dodo
35. Lieu traditionnel de pêche Déline et Fort Franklin (LNH)
36. Bras est du Grand lac des Esclaves
37. Edéhzhie/Lac Mills
38. Ehdaa (LNH)
39. Fort Smith Mission
40. Gwich'in
41. Lac Hidden
42. Kitigaryuit (LNH)
43. Fleuve Mackenzie (ou segments)
44. Nááts'ıhch'oh
45. Nagwichoonjik (LNH)
46. Nahanni (RPN)
47. Nahanni (RPN) (zone agrandie)
48. Site national Pingo
49. Sahoyúé - ?ehdacho (LNH)
50. Nahanni-Sud
51. Thelon
52. Réserve faunique de la Thelon
53. Ts'ude niline Tu'eyeta

Nunavut

54. Tuktut Nogait (PN)
55. Twin Falls Gorge
56. Wood Buffalo (PN)

Nunavut

57. Alijivik (pointe Ruin)
58. Arvia'juaq (LHN)
59. Auyuittuq (PN)
60. Île Beechey
61. Coppermine
62. Passage automnal des caribous (LHN)
63. Îles du bassin Foxe
64. Igaliqtuuq (RNF) (projet)
65. Iqalugaarjuup Nunanga
66. Katannilik
67. Kazan
68. Kekerten
69. Kugluk
70. Mallikjuaq
71. Nirjutiqavvik (RNF)
72. Nord de l'île Bathurst
73. Passage du Nord-Ouest/Expédition Franklin
74. Ovayok
75. Vallée Polar Bear (RNF)
76. Qaqulluit et Akpait (RNF) (projet)
77. Qaummaarviit
78. Golfe Reine-Maude (ROM)
79. Quttinirpaaq (PN)
80. Basses-Terres Rasmussen
81. Sirmilik (PN)
82. Soper
83. Sylvia Grinnell
84. Thelon
85. Réserve faunique de la Thelon
86. Tuktut Nogait
87. Ukkusiksalik (PN)
88. Utkuhiksalik

Autres

89. Monts Torngat (RPN, TNL)
90. Wapusk (PN, MB)

Légende

- Parcs, réserves de parc et refuges existants
- Projets de parcs
- Région à l'étude
- Parcs, réserves de parcs et lieux historiques territoriaux
- Parcs nationaux (PN), réserves de parcs nationaux (RPN), lieux nationaux historiques (LHN)
- Refuges d'oiseaux migrateurs (ROM) et réserves nationales de la faune (RNF)
- Régions à l'étude
- Projets de parcs nationaux et lieux historiques nationaux
- Rivières et fleuves du patrimoine
- Projets de parcs et lieux historiques territoriaux
- Projets de rivières et fleuves du patrimoine
- Autres aires de conservation

L'étude de faisabilité comprendra la collecte d'information sur les ressources naturelles et culturelles de la zone, une étude sur les éventuels impacts et répercussions économiques et touristiques d'un parc, de même qu'une évaluation du potentiel en ressources minéralogiques et énergétiques. Les consultations publiques, qui représentent une partie importante de l'évaluation de la faisabilité, débuteront probablement en 2008.

Les consultations des groupes autochtones, notamment la Première nation Lutsel K'e Dene, la Nation des Métis des Territoires du Nord-Ouest et, possiblement, la société Denesoline d'Athabasca, doivent être menées conformément aux exigences arrêtées par les tribunaux. Cela signifie que les groupes autochtones qui seraient possiblement touchés jouiront d'une influence importante sur la décision d'établir le parc et, le cas échéant, sur les modalités qui le régiront et sur sa configuration. Il faudra probablement quatre années pour conclure les consultations et les négociations nécessaires avec ces groupes.

Projets englobant deux ou plusieurs régions visées par une revendication territoriale

Gouvernement du Canada – Environnnement Canada
Service canadien de la faune

Edéhzhie (formation de Horn Plateau)

Ce plateau situé dans la vallée du Mackenzie, aux TNO, est un lieu de rassemblement culturel et spirituel des Premières nations Tłı̨cho et Dehcho. Edéhzhie est la deuxième aire d'intérêt à obtenir une protection provisoire en vertu de la Stratégie des zones protégées et en est au stade final de la cinquième étape. L'initiative a l'appui des Premières nations des Tłı̨cho et Dehcho. Le Service canadien de la faune en est l'organisme garant. Des évaluations sur l'écologie et les ressources, ainsi qu'une ébauche de plan de gestion et une évaluation environnementale stratégique ont été effectuées. La réalisation d'une analyse socioéconomique est prévue pour 2008. Le groupe de travail sur Edéhzhie s'attend à faire ses recommandations définitives sur l'établissement, la gestion et les limites en 2008.

Sambaa K'e (Trout Lake)

Sambaa K'e est un lieu culturel et spirituel important pour la communauté de Trout Lake, située aux TNO, ainsi qu'une zone importante pour les oiseaux. En vertu de la Stratégie sur les zones protégées pour les TNO (SZP), le Service canadien de la faune est l'organisme garant de l'aire. Il a effectué, en 2007, une première année de travail sur le terrain dans le cadre de l'évaluation écologique d'une durée de deux ans. Des évaluations sur le potentiel minéralogique et pétrolier sont en cours; on prévoit les terminer en 2010. Un

© D. Mulders, SCF, 2007

Mary Deneron est en train de gratter une peau d'orignal à Sambaa K'e

© D. Mulders, SCF, 2006

Terres humides dans Ts'ude niline Tu'eyeta

groupe de travail multipartite a été établi, afin de guider et de diriger le cheminement de Sambaa K'e pendant les évaluations et les consultations liées à la cinquième étape de la SZP des TNO, et afin aussi de faire des recommandations sur les limites et les objectifs de gestion. La plus grande partie des terres de cette aire a été mise de côté afin de ne pas être aliénée, en vertu de l'*Entente sur les mesures provisoires* des Dehcho qui prend fin en octobre 2008.

Ts'ude niline Tu'eyeta (rivière Ramparts et ses terres humides)

Ts'ude'hliline-Tuyetah est une zone de terres humides capitales qui ont constitué un lieu de chasse, de trappe et de pêche important pour les résidents de Fort Good Hope pendant plusieurs générations. À titre d'organisme garant de cette zone, le Service canadien de la faune a obtenu une mise de côté provisoire des terres en novembre 2007 qui cessera d'être en vigueur en octobre 2011. L'évaluation écologique de la zone est terminée. Les évaluations du potentiel minéralogique et pétrolier se poursuivent, leur achèvement est prévu pour la fin de 2009. La rédaction d'une ébauche de plan de gestion commencera en 2008. Un groupe de travail composé de plusieurs parties intéressées a été établi, afin de guider et d'orienter Ts'ude niline Tu'eyeta par rapport aux évaluations et aux consultations liées à l'étape 5 de la Stratégie des zones protégées pour les TNO, de même que de faire des recommandations sur les limites et les objectifs de gestion. Edéhzhie, Sambaa K'e, de même que plusieurs autres zones se trouvant aux premières étapes du processus de la SZP comme Pehdzeh Ki Ndeh, le lac Buffalo et la rivière Buffalo, et K'agee Tu, sont l'objet de négociations continues sur les terres, les ressources et la gouvernance entre les Premières nations Dehcho et les gouvernements du Canada et des TNO. Ces négociations tiendront compte du processus de la SZP.

Pour de plus amples renseignements sur ces initiatives ou d'autres projets de la SZP, ou la SZP en général, visitez le site ***www.nwtpas.ca*** (en anglais seulement) ou communiquez avec le secrétariat de la SZP, au 867-920-3179.

Gouvernement des TNO – Industrie, Tourisme et Investissement –

Tourisme et parcs

Rivières et fleuves du patrimoine canadien

Proposition pour le fleuve Mackenzie

Le processus pour que le plus long fleuve du pays soit désigné fleuve du patrimoine canadien poursuit son cours. Le processus de désignation du fleuve Mackenzie a débuté à la fin de 2002 par des réunions communautaires visant à obtenir de l'appui pour sa candidature.

En raison des dimensions énormes du Mackenzie, ce processus continue de prendre beaucoup de temps. À partir de sa source au Grand Lac des Esclaves, il parcourt 1 730 km vers le nord et se déverse dans l'océan Arctique. En comptant ses tributaires, son bassin hydrographique est de 1 805 200 km^2. Cette vaste étendue abrite cinq groupes culturels et

d'innombrables espèces de la flore et de la faune.

Chapitre sur les valeurs naturelles

En 2005, l'Institut social et culturel gwich'in a terminé une bibliographie annotée de documents sur les valeurs naturelles du fleuve. Elle a été rédigée pour servir de document de référence ainsi que de ressource pour écrire le dernier chapitre de l'article qui appuie la nomination du fleuve. La bibliographie est divisée en neuf thèmes distincts sur la nature : le milieu biotique, le changement climatique, la faune, l'hydrologie, la morphologie fluviale, les ressources naturelles, la physiographie et la végétation.

Chapitres sur les valeurs culturelles

Quatre groupes culturels distincts se trouvent sur le parcours du fleuve Mackenzie et on leur consacre un chapitre chacun. Les Dénés représentent la majorité de la population des régions du Dehcho, du Sahtu et des Gwich'in. Les Inuvialuits forment la majorité de la population dans une quatrième région.

Un cinquième groupe culturel, les Métis, constitue une partie importante de la population des TNO et sont répartis dans toutes les régions. Un chapitre séparé est également prévu pour ce groupe.

À ce jour, les chapitres sur les valeurs culturelles des peuples Gwich'in et du Sahtu ont été rédigés. Le prochain chapitre sera celui consacré aux Dehcho.

Stratégie des zones protégées pour les TNO

Vue d'ensemble

La Stratégie des zones protégées pour les TNO (SZP) est un processus orienté par les communautés pour protéger les zones ténoises qui ont de l'importance sur les plans culturel et écologique. Elle reconnaît le besoin d'établir un équilibre entre la conservation et le développement économique, et respecte les droits des communautés et des industries.

La SZP TNO a été signée par les gouvernements territorial et fédéral en 1999. Elle a été élaborée par des organismes autochtones régionaux, les gouvernements territorial et fédéral, des organismes non gouvernementaux et l'industrie. Des représentants de ces organismes continuent de superviser le processus, en participant au comité directeur de la SZP TNO.

Les buts de la SZP TNO sont de protéger les zones représentatives importantes de chaque écorégion des TNO, ainsi que les zones naturelles et culturelles spéciales. En protégeant des zones représentatives, on contribuera à conserver la diversité des paysages géographiques, de la végétation, des espèces sauvages et des habitats. Les communautés et des commissions de planification ont identifié des zones à conserver. Ces zones, de même que leurs données topographiques de base, ont été cartographiées pour veiller à ce que chaque écorégion soit représentée adéquatement. Le SZP a aidé des commissions de planification d'utilisation des terres et des communautés à sélectionner des terres à protéger et dont il faut conserver la biodiversité. Un rapport technique sur le processus de recherche sera publié au printemps 2008.

En mars 2007, le gouvernement du Canada a annoncé un investissement de 10 millions de dollars échelonné sur deux ans, afin de conserver des terres ténoises importantes sur le plan écologique.

Plan d'action quinquennal de la vallée du Mackenzie

Le Plan d'action quinquennal de la vallée du Mackenzie (2005-2010) fait partie de la Stratégie des zones protégées pour les TNO. Ce plan vise à aider les communautés à identifier, à étudier et établir des zones à protéger provisoirement et à mettre sur pied un réseau de zones protégées dans la vallée du Mackenzie. Ce plan a été élaboré pour identifier et protéger des zones à l'avance ou en même temps que l'exploitation du projet de gazoduc dans cette vallée.

Faits importants en 2007

En décembre 2007, les 20 zones identifiées par les communautés et les organismes régionaux se trouvent à des étapes différentes du processus de la Stratégies des zones protégées pour les TNO.

Région visée par le règlement de la revendication sur le Sahtu

Sahoyúé - ?ehdacho (Mont Grizzly Bear et collines Scented Grass)

En mars 2007, le ministre de l'Environnement et responsable de Parcs Canada a annoncé l'octroi de financement pour la gestion et la protection à long terme de ces deux péninsules du Grand lac de l'Ours en tant que lieu historique national du Canada. Le ministre a également signé un protocole d'entente avec la Déline Land Corporation et la Première nation de Déline qui prévoit que Parcs Canada et les organismes de Déline négocient une entente sur la cogestion et la protection permanente de Sahoyúé - ?ehdacho Le protocole reconnaît la copropriété des parties par rapport à ce lieu et leurs intérêts communs à l'égard de sa protection permanente tout en respectant les valeurs qu'il représente. Les évaluations et le rapport final du groupe de travail sur Sahoyúé – ?ehdacho, dont les recommandations sur les limites, la désignation et les objectifs de gestion, peuvent être consultés sur le site Web de la Stratégie des zones protégées pour les TNO (**www.nwtpas.ca**). Ces documents sont en anglais. (Voir aussi l'article à la page 15.)

Ts'ude niline Tu'eyeta (rivière Ramparts et terres humides)

En novembre 2007, le gouvernement du Canada a accordé une mise de côté provisoire pour les terres de la zone candidate de Ts'ude niline Tu'eyeta. Une superficie totale de 15 087 km^2 a été soustraite au développement industriel pour environ quatre ans. À titre d'organisme garant de Ts'ude niline Tu'eyeta, le Service canadien de la faune tente

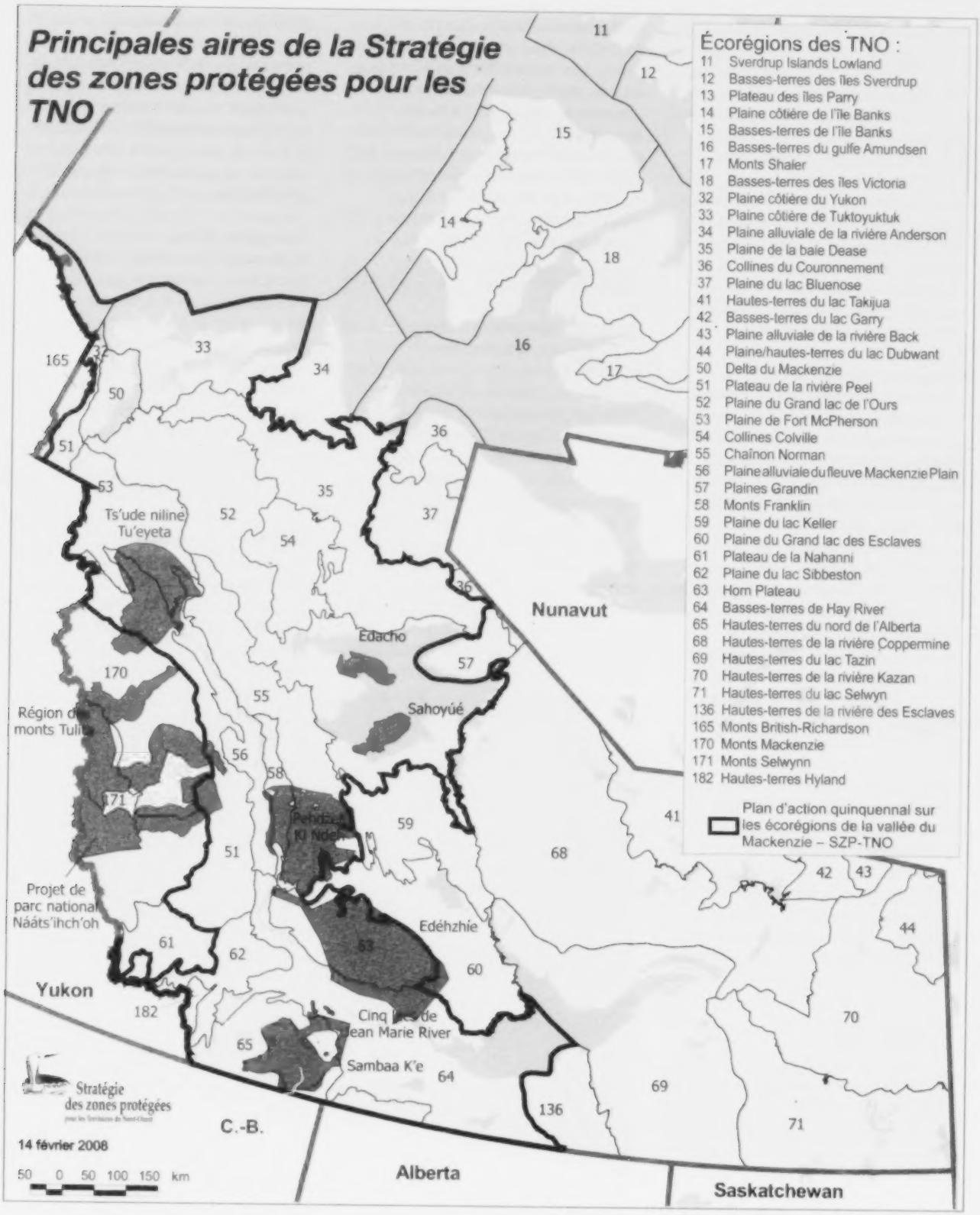
Principales aires de la Stratégie des zones protégées pour les TNO
Écorégions des TNO :
11 Sverdrup Islands Lowland
12 Basses-terres des îles Sverdrup
13 Plateau des îles Parry
14 Plaine côtière de l'île Banks
15 Basses-terres de l'île Banks
16 Basses-terres du golfe Amundsen
17 Monts Shaler
18 Basses-terres des îles Victoria
32 Plaine côtière du Yukon
33 Plaine côtière de Tuktoyuktuk
34 Plaine alluviale de la rivière Anderson
35 Plaine de la baie Dease
36 Collines du Couronnement
37 Plaine du lac Bluenose
41 Hautes-terres du lac Takijua
42 Basses-terres du lac Garry
43 Plaine alluviale de la rivière Back
44 Plaine/hautes-terres du lac Dubwant
50 Delta du Mackenzie
51 Plateau de la rivière Peel
52 Plaine du Grand lac de l'Ours
53 Plaine de Fort McPherson
54 Collines Colville
55 Chaînon Norman
56 Plaine alluviale du fleuve Mackenzie Plain
57 Plaines Grandin
58 Monts Franklin
59 Plaine du lac Keller
60 Plaine du Grand lac des Esclaves
61 Plateau de la Nahanni
62 Plaine du lac Sibbeston
63 Horn Plateau
64 Basses-terres de Hay River
65 Hautes-terres du nord de l'Alberta
68 Hautes-terres de la rivière Coppermine
69 Hautes-terres du lac Tazin
70 Hautes-terres de la rivière Kazan
71 Hautes-terres du lac Selwyn
136 Hautes-terres de la rivière des Esclaves
165 Monts British-Richardson
170 Monts Mackenzie
171 Monts Selwynn
182 Hautes-terres Hyland
Plan d'action quinquennal sur les écorégions de la vallée du Mackenzie – SZP-TNO
Ts'ude niline Tu'eyeta
Edacho
Sahoyúé
Edéhzhíe
Projet de parc national Nááts'ihch'oh
Sambaa K'e
Nunavut
Yukon
C.-B.
Alberta
Saskatchewan
Stratégie des zones protégées
14 février 2008
50 0 50 100 150 km

Principales aires de la Stratégie des zones protégées pour les TNO

d'en obtenir la protection permanente comme réserve nationale de la faune, en vertu de la *Loi sur la conservation de la faune du Canada*. Un groupe de travail a été établi en juin 2007, afin de superviser les évaluations détaillées des valeurs écologiques, culturelles et économiques de la région, comme le prescrit le processus de la Stratégie des zones protégées pour les TNO et de rédiger le rapport de recommandations finales. Les évaluations minéralogiques ont commencé durant l'été 2007. (Voir aussi l'article à la page 19.)

Région des monts Tulita

En octobre 2007, la Tulita District Land Corporation Ltd. et la Tulita District Trust ont demandé au Service canadien de la faune d'agir en tant qu'organisme garant pour obtenir une mise de côté des terres de la région des mots Tulita. Même si les membres du groupe de travail de Tulita ont été choisis, le groupe ne peut être établi avant qu'un organisme garant soit confirmé. On a demandé à la Commission de planification de l'utilisation des terres du Sahtu d'harmoniser les limites de la région des monts Tulita avec celles de la zone de conservation proposée dans son ébauche de plan d'utilisation des terres.

Cours supérieur de la Nahanni – Projet de réserve de parc national Nááts'ihch'oh

Durant l'automne 2007, les sociétés foncières du district de Tulita ont approuvé leur appui pour une mise de côté des terres en vue d'un projet de réserve de parc national dans le cours supérieur de la Nahanni-Sud, située dans la région visé par le règlement de la revendication sur le Sahtu. Les négociations portent sur un parc national autonome. La zone passe du processus de la Stratégie des zones protégées pour les TNO à celui qui est décrit dans l'*Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu* sur l'établissement d'un parc national. (Voir aussi l'article à la page 14.)

Dehcho

Edéhzhíe (formation de Horn Plateau)

La mise de côté des terres d'Edéhzhíe a obtenu une prolongation de 16 mois, jusqu'au 31 octobre 2008. Les études finales devant être effectuées sont l'évaluation des ressources non renouvelables et l'évaluation socio-économique. Après avoir tenu une consultation publique sur la zone candidate, le groupe de travail sur Edéhzhíe sera prêt à rédiger son rapport final cette année. Celui-ci comprendra des recommandations sur les objectifs de gestion, la désignation et les limites. Edéhzhíe est une initiative conjointe des Premières nations Dehcho et du gouvernement des Tłı̨chǫ. (Voir aussi l'article à la page 18.)

Pehdzeh Ki Ndeh

En juin 2007, environ 35 % de la superficie de Pehdzeh Ki Ndeh (6 444 km²) ont été mis de côté, en vertu d'un retrait provisoire des terres appuyant la démarche des Dehcho. En mai 2007, la Première nation Pehdzeh Ki a présenté une demande au ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement (ITI) du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest d'agir comme organisme garant de la zone en tant qu'aire de préservation de la valeur culturelle, selon la *Loi sur les parcs territoriaux*. Les évaluations de la valeur écologique, culturelle et économique de l'aire se poursuivent. Elles seront utilisées pour préparer la demande officielle exigée par ITI.

Jean Marie River

En mai 2007, la bande de Jean Marie River Band a identifié cinq lacs (183 km²) au sud de la communauté pour bénéficier d'une protection à long terme en vertu du processus de la Stratégie des zones protégées pour les TNO. Pour cette initiative, la bande a reçu de l'appui à l'échelle locale et régionale. À l'heure actuelle, on effectue une recherche sur la valeur culturelle et on étudie les possibilités en matière de protection permanente.

Sambaa K'e

Le groupe de travail sur Sambaa K'e a été établi en janvier 2007. Les travaux sur le terrain de la phase II de l'évaluation écologique ont commencé en 2007. Il est prévu qu'une autre année de travaux sur le terrain se déroule en 2008. Des travaux de reconnaissance sur les minéraux ont été effectués. Une analyse économique du potentiel gazier et pétrolier a été entamée. La majorité de la superficie de l'aire a été mise de côté en vertu de l'Entente sur les mesures provisoires des Dehcho, à cause de l'importance de Sambaa K'e pour les gens de Trout Lake. Son dossier chemine rapidement à travers les étapes du processus de la Stratégie des zones protégées des TNO. (Voir aussi l'article à la page 18.)

Yukon

Gouvernement du Yukon – Tourisme et culture –

Unité des lieux historiques

Maisons de mousse au ruisseau Berry

En 1970, un trappeur a signalé les vestiges de trois vieilles maisons d'hiver près du ruisseau Berry, un tributaire de la rivière Porcupine dans le nord du Yukon. Leur emplacement a été confirmé en 1977, mais il a fallu attendre jusqu'en 2007 pour que des fouilles archéologiques et des recherches portant sur la tradition orale soient entreprises avec l'aide financière de Lieux patrimoniaux du Canada (LPC). Ce projet faisait partie d'un autre projet de recherche communautaire lui-même associé à un projet plus vaste de technologie culturelle des Gwich'in Van Tat.

Le projet a coordonné les fouilles archéologiques des maisons d'hiver avec des entrevues d'enregistrement de récits oraux racontés par des aînés et diverses activités auxquelles des jeunes participaient. Cette démarche combine les connaissances scientifiques et traditionnelles, tout en offrant un moyen de transmettre les connaissances et les pratiques culturelles des personnes âgées aux générations plus jeunes.

A l'un des emplacements, des rondins de charpente, de même que les vestiges d'une plate-forme de rondins, ont été retrouvés enfouis sous une couche de mousse dense. Des artefacts témoignant d'une occupation datant du début du 20e siècle ont été découverts sous de la mousse et des rondins, ce qui suggérait qu'un toit fait de terre et de mousse s'était effondré. Ce type de maison n'avait pas encore été documenté au Yukon. La préservation de ces maisons à cet emplacement donne la rare possibilité de pouvoir étudier les détails de leur construction et de les comparer avec ceux des maisons semi-souterraines décrites dans les dossiers archéologiques d'autres sites du nord du Yukon.

Le projet du ruisseau Berry était une collaboration de la Première nation des Gwitch'in Vuntut, de LPC, du gouvernement du Yukon et de l'Université de l'Alberta.

Île Herschel

En août 2007, le gouvernement du Yukon a procédé à des inspections dans le cadre des travaux préparatoires du plan de préservation stratégique des ressources patrimoniales situées dans l'aire de peuplement historique de l'île Herschel. Des professeurs et des étudiants de l'Université McGill ont divulgué les renseignements et les données de leurs études sur la dégradation du pergélisol de l'île. Le plan de préservation est élaboré pour contrer l'action des tempêtes, de l'érosion, de la fonte du pergélisol, de la hausse du niveau des océans et de l'affaissement possible du sol. Tous ces phénomènes ont apparemment été accélérés par le réchauffement global.

© gouvernement du Yukon, 2007

Colonie de peuplement historique sur l'île Herschel

En 2007, les menaces visant l'île Herschel et les effets du changement climatique qu'elle a subi ont été abondamment couverts par les médias.

- En février, les ressources culturelles de l'île ont été ajoutées au « Palmarès des 10 sites les plus menacés » de la Fondation Héritage Canada.
- L'île Herschel a été présentée dans une publication de l'UNESCO, intitulée « Études de cas sur les changements climatiques et le patrimoine mondial » qui a été publiée en avril 2007.
- Le World Monuments Fund a ajouté l'île Herschel à sa liste de surveillance de 2008 sur les 100 sites les plus en péril, à cause de la menace de perte de ressources patrimoniales entraînée par le changement climatique.

Au mois d'août, on a aussi fait des travaux d'entretien sur les structures historiques, notamment dans le quartier des gardes (anciennement connu sous le nom de Station du Corps royal canadien des transmissions [1930]) et le magasin-entrepôt de la Northern Whaling and Trading Company (NW&TC) [1926]. Dans le quartier des gardes, on a remplacé des fenêtres et on a installé des bordures de plancher. Le mur est du magasin-entrepôt de la NW&TC, qui se trouve du côté de l'océan, a été recouvert de tôle récupérée lors du démantèlement du hangar d'appoint, lequel avait été écrasé par de la glace de mer poussée sur le littoral lors des tempêtes de 2000.

Le magasin-entrepôt de la NW&TC est l'un des trois édifices qui ont été déménagés en 2003 et en 2004 à cause de l'érosion du littoral. L'érosion est accélérée par le retrait de la glace marine, qui entraîne une plus grande action des vagues durant les tempêtes de la fin de l'été et de l'automne. La situation continue d'être suivie de près pour

vérifier s'il faudra prendre plus de mesures, le cas échéant.

Le parc territorial de l'île Herschel a été créé en 1987, après le règlement de la *Convention définitive des Inuvialuit*.

Pour en savoir plus sur l'île Herschel, voir : ***http://www.virtualmuseum.ca/Exhibitions/Herschel/french/menu.html***

Site original de Fort Selkirk

Fort Selkirk a été établi à titre de poste de traite de la Compagnie de la Baie d'Hudson en 1848, près de l'embouchure de la rivière Pelly, à son confluent avec le fleuve Yukon. Il est resté à cet emplacement jusqu'en 1851, année où il fut abandonné et déménagé à son emplacement local, à cause d'une inondation printanière. Le fort original comptait au moins six édifices et abritait environ 30 personnes, dont plusieurs se déplaçaient entre des camps de chasse et de pêche. Le fort se trouve sur les terres visées par le règlement de la revendication de la Première nation de Selkirk, dans l'aire de gestion du lieu historique de Fort Selkirk, tel que décrit dans l'*Entente définitive de la Première nation de Selkirk*.

Pour la plus grande part, les fouilles archéologiques de 2006 ont consisté à déboussailler le site. Les fouilles de 2007 ont dégagé énormément d'artefacts autochtones et introduits. Les résultats ont aussi justifié que l'on détermine l'alignement de la palissade et que l'on dégage les limites du fort. On prévoit que les fouilles ultérieures feront ressortir plus de preuves probantes sur l'interaction entre les cultures à partir du moment où les étrangers sont arrivés au Yukon pour la première fois.

Le projet résultait d'une collaboration entre la Première nation de Selkirk et le gouvernement du Yukon. Les travaux et fouilles effectués au site original du fort permettront d'enrichir les nombreux récits racontés au lieu historique de Fort Selkirk dont les deux gouvernements sont propriétaires et gestionnaires.

Pour en savoir plus sur le lieu historique de Fort Selkirk, voir : ***http://www.virtualmuseum.ca/Exhibitions/FortSelkirk/francais/index.html***

Maison Rampart

En 2007, les travaux de réfection de la maison Cadzow se sont poursuivis. Les efforts de l'équipe de réfection ont été décrits dans le rapport *Héritage 2008 : Un travail qui porte fruit : Carrière en patrimoine bâti* de la Fondation Héritage Canada. Parmi les travaux réalisés, on peut mentionner la reconstruction du porche avant, des planchers intérieurs et du toit de la maison, du hangar à toit attenant à la cuisine, de même que la reconstruction du palier du porche du magasin.

© Gouvernement du Yukon, 2007

Lyndelle Joe montre une pointe de flèche faite d'os, au site original du Fort Selkirk

© Gouvernement du Yukon, 2007

Équipe de réfection de la maison Rampart – Duffy Webber, Bertha Frost, Stanley Njootli Jr, Freddy Frost, Moses Lord et Wilfred Josie.

© Gouvernement du Yukon, 2007

Équipe archéologique du poste de Tagish – Vince Kemble, Victoria Castillo (archéologue), Samantha Darling et Shannon Marks.

Un plan d'interprétation sur les lieux historiques des maisons Rampart et Lapierre a été produit en 2007, afin de fournir des lignes directrices sur l'élaboration de programmes et de matériaux d'interprétation sur place et hors site, en respectant les lignes directrices relatives au graphisme qui avaient été préparées en 2006.

Le lieu historique de la maison Rampart est une copropriété de la Première nation Gwitchin Vuntut et du gouvernement du Yukon et est cogéré par ces deux organismes, conformément à *l'Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut*.

Poste de tagish de la Police à cheval du Nord-Ouest

Le lieu historique du poste de Tagish de la Police à cheval du Nord-Ouest (PCNO) a été identifié comme aire de copropriété et de cogestion de la Première nation de Carcross/Tagish et du gouvernement du Yukon dans l'*Entente définitive de la Première nation de Carcross/Tagish*. Il est situé à environ 30 km à l'est de Carcross, sur la rivière Tagish, au Yukon. Le poste avait été établi en octobre 1897 pour réagir à l'arrivée de dizaine de milliers de personnes pendant la ruée vers l'or du Klondike. Il a servi de port d'entrée de la douane canadienne pour les voyageurs qui empruntaient la piste Chilkoot, le col White et la rivière Taku dans l'intérieur du Yukon à partir de la côte du Pacifique. En juin 1898, il devint la Division H de la PCNO, c'est-à-dire les quartiers généraux, et comptait au moins 15 édifices et 43 agents. Cependant, peu de temps après que la White Pass and Yukon Route Railway ait relié la côte à Whitehorse en 1899, la Division H fut démantelée et déménagée à Whitehorse. Un petit détachement resta sur place pendant plusieurs années.

Durant l'été 2007, des fouilles archéologiques préliminaires ont été menées pour tenter de déterminer la superficie du lieu et l'ampleur des ressources historiques. Plusieurs jeunes de la Première nation de Carcross/Tagish (PNCT) ont contribué à cartographier et consigner 28 caractéristiques, dont des contours d'édifices, des celliers et des clôtures. On a également découvert vingt dépotoirs. Les niveaux d'eau records des lacs du sud de la région ont entravé les fouilles de certains éléments se trouvant près de la rive. Pour finir la collecte des données archéologiques, il faudra procéder à d'autres études. On effectuera aussi des recherches dans les archives et sur l'histoire orale, en vue de contribuer à la planification du site.

Le lieu historique du poste de Tagish de la PCNO est la copropriété de la PNCT et du gouvernement du Yukon, qui en assurent la gestion conjointe, en vertu de l'*Entente définitive de la Première nation de Carcross/Tagish*. Le projet archéologique résulte d'une collaboration entre les deux gouvernements.

Ministère de l'Environnement – *Parcs Yukon*

Rivières et fleuves du patrimoine canadien

Bonnet Plume River

La désignation de la rivière Bonnet Plume en tant que rivière du patrimoine canadien (RPC) en 1998 découle directement de la revendication territoriale de la Première nation de Na-Cho Nyak Dun. Le plan de gestion de la rivière a été élaboré pour veiller à ce que ses valeurs naturelles, culturelles et récréatives restent intactes.

Le programme des RPC exige un rapport d'activités annuel sur l'état de la rivière. Les travaux liés au plan de gestion ont servi à réunir des données sur le poisson, la faune, la flore et l'habitat dans le corridor de la rivière et son bassin hydrographique.

Pendant l'été 2006, un programme de suivi des activités récréatives a été exécuté. S'inspirant du système Backcountry Recreation Impact Monitoring de BC Parks, le programme a réuni des données de base sur 20 sites de camping entre le lac Bonnet Plume et le banc Taco sur la rivière Peel. Ces données seront comparées à d'autres mesures systématiques ultérieures pour déterminer si les gens qui descendent la rivière ont un impact sur un site ou la rivière elle-même. Cette information servira aussi à préparer un rapport de suivi officiel sur une période de dix ans qui décrira l'état actuel de la rivière et évaluera l'efficacité du plan de gestion. Ce rapport, qui est une exigence du programme des RPC, doit être remis en 2008.

Préparé en mode consultatif par le Conseil des ressources renouvelables du district de Mayo, le chef et le conseil de la Première nation des Na-Cho Nyak Dun, le rapport traitera de l'aménagement et recommandera des protocoles efficaces de surveillance des activités aquatiques et terrestres dans le bassin hydrographique. Il évaluera aussi si les valeurs intrinsèques de la rivière ont été touchées et si la désignation devrait changer.

En raison de l'éloignement de la rivière et du degré relativement bas des activités récréatives qui s'y déroulent, il ne sera pas nécessaire de procéder à une évaluation avant cinq ou dix ans. Par contre, les compagnies d'exploration minière en font une grande utilisation et la surveillance annuelle de ces activités industrielles est une priorité.

Rivière Tatshenshini

La portion du Yukon de la rivière Tatshenshini a été désignée rivière du patrimoine canadien (RPC) en septembre 2004, en raison d'une exigence de l'*Entente définitive des Premières nations de Champagne et d'Aishihik*. Une cérémonie de consécration a eu lieu en juillet 2005.

Cette zone de gestion de 1 400 km^2 est une région réputée pour son caractère sauvage, ses montagnes spectaculaires, sa faune, son saumon et un important potentiel d'activités récréatives. Elle complète aussi le site adjacent du patrimoine mondial établi par l'UNESCO qui comprend le Parc national et la réserve de parc national du Canada Kluane, le Parc provincial Tatshenshini-Alsek de la Colombie-Britannique, ainsi que le Parc national et réserve nationale Glacier Bay et le Parc national Wrangell-St. Elias du US National Park Service.

Le programme de suivi de la rivière qui a été effectué durant l'été 2006 s'inspire du système Backcountry Recreation Impact Monitoring (BRIM) de BC Parks. Les données qu'il a permis de réunir contribueront aux décisions de gestion ultérieure sur le niveau d'activités récréatives à autoriser sur la rivière. La mise en œuvre du BRIM dans la portion supérieure de la Tatshenshini complète le système qui est en place dans son cours inférieur.

La désignation de la Tatshenshini à titre de RPC ne modifie pas la législation, les règlements ou les politiques existants au sujet de l'utilisation des terres ou des ressources. Les utilisations actuelles et projetées du bassin hydrographique demeureront permises en vertu de ces cadres législatifs. Le gouvernement du Yukon, Parcs Canada, BC Parks et le US National Park Service continuent de gérer conjointement le bassin hydrographique des rivières Tatshenshini et Alsek conformément à leurs mandats et à leurs responsabilités respectives.

Fleuve Yukon – Tronçon Thirty Mile

Le tronçon Thirty Mile du fleuve Yukon, qui a été désigné fleuve du patrimoine canadien en 1991, reçoit plus de 2 000 adeptes de la descente en rivière chaque année. Durant les années 1990, le gouvernement du Yukon a aménagé trois nouveaux sites de camping le long de la rivière, afin de répondre aux besoins élémentaires de ces personnes.

À l'été 2006, le système Backcountry Recreation Impact Monitoring de BC Parks a été mis en place sur le tronçon. Cela contribuera à gérer les futurs niveaux de visiteurs, tout en rendant l'expérience de ceux-ci plus intéressante.

Parcs

Parcs territoriaux Kusawa et Agay Mene

L'*Entente définitive conclue avec la Première nation Carcross/Tagish (EDPNCT)* prévoit que le lac Kusawa et l'aire Agay Mene soient des parcs de conservation du milieu naturel. Les deux projets de parcs exigent une attention particulière, car ils se trouvent au cœur d'un chevauchement d'intérêts des

© Gouvernement du Yukon, J. Meikle, 2005

Passage Primrose au lac Kusawa

Premières nations adjacentes. Le lac Kusawa est situé dans les territoires traditionnels de la PNCT, des Premières nations de Champagne et d'Aishihik (PNCA) et de la Première nation des Kwanlin Dun. Agay Mene se trouve dans les territoires traditionnels du Conseil des Tlingit de Teslin (CTT) et de la PNCT.

Les détails sur l'élaboration d'un plan de gestion du parc et l'établissement de deux comités directeurs sont énoncés dans le chapitre 10 de l'*EDPNCT*. Le plan actuel prévoit la constitution de deux comités directeurs en 2008, afin de commencer le processus de planification des deux projets de parcs, qui sont situés dans le sud du Yukon, et alloue deux ans pour préparer chaque ébauche de plan de gestion. Le comité directeur du Parc Kusawa sera formé de représentants du gouvernement du Yukon (GY), de la PNCT, des PNCA et du CTT.

On s'attend à ce que la planification de la gestion de ces deux parcs soit complexe et exigeante, à cause du chevauchement des intérêts des diverses Premières nations et du grand nombre de personnes les utilisant à des fins récréatives. Pendant les travaux des comités directeurs sur les plans de gestion, les deux seront gérés conformément aux objectifs énoncés dans les ententes définitives pertinentes.

Kusawa

Les 3 000 km² de superficie du Parc Kusawa représentent très bien les lacs du sud de la région et s'étendent sur les chaînes de montagnes de la côte et de l'intérieur, comportant ainsi des atouts naturels et culturels d'un grand intérêt. La plus grande partie est située dans l'écorégion Stikine du Yukon, où il y a une fusion de trois biomes, ce qui produit une biodiversité inhabituelle dans un milieu de montagnes escarpées.

La zone du projet de parc est très fréquentée par des adeptes du plein air, car elle se trouve à seulement 70 km à l'ouest de Whitehorse, la capitale du Yukon.

Agay Mene

Les 697 km² du parc Agay Mene sont très représentatifs de l'écorégion des lacs du sud du Yukon, formée de plateaux et de collines ondulantes situés dans la région abritée de la pluie de la chaîne Côtière. Les incendies forestiers y sont fréquents et de grande envergure, ce qui produit des forêts dominées par le pin tordu. On y trouve aussi des lacs intéressants, avec un excellent potentiel d'activités de pêche sportive, de plaisance et de chasse.

Sur le plan géographique, Agay Mene comprendra le lac Tarfu et une grande portion de la chaîne de

© Gouvernement du Yukon, J. Meikle, 2004

Lac Snafu

lacs Snafu qui se trouvent près du sud-est de la route Atlin et de la route de l'Alaska, à environ 89 km au sud de Whitehorse.

Ni'iinlii' Njik - Zone protégée Fishing Branch

La rivière Fishing Branch et ses affluents, situés dans les monts North Ogilvie en amont de Old Crow, forment la base de cette aire protégée. L'aire est composée de quatre unités : une parcelle des terres des Vuntut Gwitchin visées par le règlement de la revendication, deux parcs territoriaux, y compris une réserve écologique et une réserve faunique (5 213 km^2), ainsi qu'une aire de protection de l'habitat territoriale (978 km^2). L'*Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut* prévoit que les zones doivent être gérées comme une seule unité écologique.

L'aire représente aussi un important habitat pour les grizzlis et la région de la montagne Bear Cave est réputée pour les nombreuses possibilités d'observation d'ours qu'elle offre. Un plan de gestion visant à permettre l'observation des ours tout en les protégeant d'une surexposition a mené à la construction d'un terrain de camping et d'observation, avec une plate-forme extérieure. Un plan de gestion des risques causés par les ours, de même qu'un éventuel programme d'observation commerciale des ours, ont été réalisés en 2006, marquant le début d'un projet pilote de trois ans qui mettra à l'essai le concept des visites guidées d'observation de la faune.

Un plan de gestion conjoint pour la plus grande réserve faunique et l'aire de protection de l'habitat entourant les terres visées par le règlement de la revendication et la réserve écologique a été approuvé en 2004. Aucun nouveau développement n'a été identifié pour ces régions.

Parc territorial Tombstone

D'une superficie de 2 100 km^2, Tombstone a été désigné parc de conservation du milieu naturel en 1998, conformément à l'*Entente définitive de la Première nation Tr'ondëk Hwëch'in (EDPNTH)*. Situé au nord de Dawson, au croisement de la route de Dempster et de la ligne de partage des eaux Pacifique-Arctique où se rencontrent la toundra arctique et la forêt boréale, il possède une topographie variée et des paysages magnifiques qui en font une destination populaire auprès des randonneurs et d'autres adeptes de la nature.

Le plan de gestion a été recommandé aux gouvernements

des Tr'ondëk Hwëch'in et du Yukon en janvier 2003. Il est prévu que, grâce à des démarches récentes visant à résoudre des questions en suspens, le plan soit achevé en 2008. Dans l'intérim, plusieurs initiatives ont été entreprises pour s'acquitter des obligations de l'*EDPNTH*, dont des programmes de suivi de la faune et de l'impact sur les sentiers. Les deux gouvernements ont nommé des représentants à un comité de gestion par intérim qui est chargé de conseiller le chef et le conseil des Tr'ondëk Hwëch'in, ainsi que le ministre de l'Environnement du Yukon, au sujet des activités de fonctionnement du parc pendant que le plan passe par le processus d'approbation.

En raison de la grande utilisation des lacs Grizzly, Divide et Talus, on a installé des plate-formes de tente, afin de protéger l'environnement. En 2007, on a instauré un système de permis de randonnée à l'intention des randonneurs planifiant de longues excursions. Les permis sont gratuits et veillent à ce que le nombre d'utilisateurs ne dépasse pas la capacité de la région.

La construction du nouveau centre d'interprétation du parc a débuté en 2007 et devrait se terminer en 2008. Le nouveau centre se trouve à côté du terrain de camping et remplacera le centre qui desservait les utilisateurs du parcs et les voyageurs qui empruntent la route de Dempster depuis les années 1980.

La Holland America Line, établie à Seattle, organise des tournées d'autobus du parc à partir de Skagway, en Alaska, et de Dawson, au Yukon. En 2005, Holland America Line, les Tr'ondëk Hwëch'in et le gouvernement du Yukon ont conclu une entente visant à gérer le nombre relativement élevé de visiteurs que l'entreprise amenait au parc. Les principaux éléments de cette entente comprenaient l'embauche de huit à dix interprètes saisonniers; la création d'une bourse d'études; l'établissement d'un comité tripartite de gestion de programmes; l'embauche d'un moniteur de programme saisonnier qui soit un Tr'ondëk Hwëch'in; l'élaboration d'un programme d'interprétation et la construction d'un nouveau centre d'interprétation. Cela a entraîné des retombées économiques positives dans la région et a augmenté le tourisme. Des discussions sont en cours afin de prolonger l'entente après 2008.

Zones spéciales de gestion

Les ententes définitives passées avec les Premières nations du Yukon prévoient l'établissement de zones de gestion spéciale qui ne sont pas seulement des parcs. En général, ces aires sont établies aux fins de conservcation, de protection d'habitat, d'utilisation traditionnelle des Premières nations et d'utilisation publique.

Les aires de protection de l'habitat sont désignées en vertu de la *Loi sur la faune du Yukon* et peuvent être créées selon les modalités des ententes définitives avec les Premières nations ou être proposées de manière indépendante par des conseils des ressources renouvelables, des organismes non gouvernementaux ou des membres du grand public.

Aire de protection de l'habitat de Ddhaw Gro

Ddhaw Ghro est le nom, en tutchone du nord, désignant l'aire connue auparavant sous le nom de Réserve naturelle McArthur. L'aire est dominée par le sommet Grey Hunter et ses versants, où vit une population de moufflons de fanin, qui constitue une variation de couleur unique du mouflon de Dall. Elle compte un grand nombre de minéraux à lécher, d'habitats d'hiver pour le caribou et d'autres caractéristiques uniques.

Ddhaw Gro a été identifiée comme zone spéciale de gestion en vertu des ententes définitives des Premières nations de Na-Cho Nyak Dun et de Selkirk. Un comité directeur, formé de membres nommés par ces deux Premières nations et le gouvernement du Yukon (GY), a préparé un plan de gestion de Ddhaw Ghro qui a fait l'objet de consultations publiques en juin 2006. À la suite de ces consultations, le comité directeur a recommandé au GY et aux Premières nations d'approuver le plan. Si le plan est approuvé, la désignation en tant qu'aire de protection de l'habitat, conformément à la *Loi sur la faune du Yukon*, devrait avoir lieu en 2008.

Aire de protection de l'habitat de Devil's Elbow / Big Island

Devil's Elbow et Big Island, qui sont deux petites aires le long de la rivière Stewart, ont été identifiées comme habitat de mise bas important pour l'orignal, d'après le savoir traditionnel et les connaissances locales. Elles servent aussi d'habitat à la sauvagine, au poisson et à plusieurs autres animaux.

Le Conseil des ressources renouvelables du district de Mayo (CRRDM) a proposé qu'on étudie la candidature de cette aire en tant qu'aire de protection de l'habitat. Un groupe de travail, avec des représentants du CRRDM, de la Première nation des Na-Cho Nyak Dun et du gouvernement du Yukon, est en train de préparer un plan de gestion qu'on prévoit terminer en 2008. On s'attend à ce que le plan recommandes les mesures visant à gérer et à désigner l'aire en tant qu'aire de protection de l'habitat.

Aire de protection du marécage Horseshoe

Le marécage Horseshoe représente une importante halte migratoire et de reproduction pour la sauvagine située dans le territoire

traditionnel de la Première nation de Nacho Nyak Dun, dans le centre du Yukon. La zone comprend le marécage Horseshoe, une ancienne boucle de la rivière Stewart, et la partie inférieure du ruisseau Nogold, y compris les nombreux étangs peu profonds dans sa vallée.

Le marécage Horseshoe a été identifié en raison de sa faune et de ses valeurs culturelles dans le chapitre sur la zone spéciale de gestion de *l'Entente définitive de la Première nation de Nacho Nyak Dun*. Un plan de gestion du marécage a été préparé conjointement par le Conseil des ressources renouvelables du district de Mayo, la Première nation et le gouvernement du Yukon. Le ministre de l'Environnement du Yukon en poste en 2001 a approuvé le plan et a désigné le marécage Horseshoe comme aire de protection de l'habitat en vertu de la *Loi sur la faune du Yukon*. Un examen des cinq années d'application du plan a été effectué et les révisions ont été approuvées à la fin de 2007.

Aire de protection de l'habitat des zones humides de Lutsaw

Les zones humides de Lutsaw (anciennement lacs Von Wilczek) sont un important complexe de terres humides pour les canards et les oiseaux de rivage, ainsi que pour la halte migratoire, la nidification et la mue le long de la route North Klondike, au sud de Pelly Crossing. Elles ont été identifiées comme zone spéciale de gestion, en vertu de l'*Entente définitive de la Première nation de Selkirk*.

Un comité directeur composé de membres nommés par la Première nation des Selkirk et par le gouvernement du Yukon a préparé un plan de gestion de ces zones humides. Le plan a été approuvé par les parties lors d'une cérémonie de signature qui a eu lieu en août 2006 dans la région. Il sera *réexaminé dans cinq ans*. En 2007, ces zones humides ont été désignées région de protection de l'habitat, en vertu de la *Loi sur la faune du Yukon*.

Aire de protection de l'habitat humide de Nordenskiold (Ts'alwnjik Chu)

La vallée de la rivière Nordenskiold, au sud de Carmacks, est une étendue considérable de terres humides et une halte importante de migration et de nidification pour la sauvagine. Elle a été identifiée comme zone spéciale de gestion, en vertu de l'*Entente définitive de la Première nation Little Salmon-Carmacks*.

En 2007, un comité directeur composé de membres nommés par la Première nation Little Salmon-Carmacks et par le gouvernement du Yukon a préparé une ébauche de plan. On prévoit que l'approbation du plan et la désignation de l'endroit comme région de protection de l'habitat, en vertu de la *Loi sur la faune du Yukon* se matérialisent en 2008.

Zone spéciale de gestion Ta'tla Mun

Ta'tla Mun (anciennement lac Tatlmain) est un lac important en raison de ses poissons comestibles. Il est situé au sud-est de Pelly Crossing, sur le territoire traditionnel de la Première nation de Selkirk. Il s'est taillé une grande renommée comme point de pêche sportive accessible par avion. Il a été identifié comme zone spéciale de gestion, en vertu de l'*Entente définitive de la Première nation de Selkirk*.

Un comité directeur composé de membres nommés par les gouvernements du Yukon et de Selkirktee, a impliqué le public dans l'élaboration du plan de gestion. Les parties ont approuvé le plan en 2002. Un examen quinquennal du plan a commencé en 2007.

Pour de plus amples renseignements...

Vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires sur les projets décrits dans Nouveaux parcs dans le Nord en communiquant avec les bureaux énumérés dans la liste ci-après :

Parcs nationaux, lieux historiques nationaux et aires marines nationales de conservation

Parcs Canada
C.P. 1166
Yellowknife, NT X1A 2N8
www.pc.gc.ca

À l'attention de :	La rédaction Nouveaux parcs dans le Nord
Tél. :	867-766-8460
Téléc. :	867-766-8466
Courriel :	newparks north.info@pc.gc.ca

Parcs Nunavut et endroits spéciaux

Ministère de l'Environnement
Gouvernement du Nunavut
C.P. 1000, succursale 1340
Iqaluit, NU X0A 0H0
www.nunavutparks.com ou **www.nunavutparks.ca**

À l'attention de :	Richard Wyma Directeur, Parcs Nunavut Développement des programmes
Tél. :	867-975-7724
Téléc. :	867-975-7747
Courriel :	parks@gov.nu.ca

Refuges d'oiseaux migrateurs et réserves nationales de la faune des TNO

Environnement Canada
Service canadien de la faune
5204, 50e Avenue, bureau 301
Yellowknife, NT X1A 2N8
www.mb.ec.gc.ca

À l'attention de :	Bruce MacDonald Chef de section, nord du Canada
Tél. :	867-669-4779
Téléc. :	867-873-6776
Courriel :	brucea.macdonald@ec.gc.ca

Parcs territoriaux et rivières du patrimoine des TNO

Industrie, Tourismes et Investissement
Gouvernement des TNO
C.P. 1320
Yellowknife, NT X1A 2L9
www.nwtparks.ca ou **www.explorenwt.com**

À l'attention de :	Stephanie Yuill Directrice, Exploitation touristique
Tél. :	867-920-6260
Téléc. :	867-873-0163
Courriel :	stephanie_yuill@gov.nt.ca

Lieux d'intérêt historique du Yukon

Ministère du Tourisme et de la Culture
Direction des services culturels
Gouvernement du Yukon
C.P. 2703
Whitehorse, YT Y1A 2C6
www.tc.gov.yk.ca/79.html ou **www.yukonhistoricplaces.ca**

À l'attention de :	Doug Olynyk Directeur, Lieux d'interêt historique
Tel. :	867-667-5295
Téléc. :	867-667-8023
Courriel :	doug.olynyk@gov.yk.ca

Parcs territoriaux et rivières du patrimoine du Yukon

Ministère de l'Environnement
Parcs Yukon
Gouvernement du Yukon
C.P. 2703
Whitehorse, YT Y1A 2C6
www.gov.yk.ca

À l'attention de :	Dave Ladret Agent, Projets speciaux Permis visant les activités touristiques en milieu sauvage, registraire adjoint
Tél. :	867-667-3595
Téléc. :	867-393-6223
Sans frais :	1-800-661-0408
Courriel :	dave.ladret@gov.yk.ca

Pour de plus amples renseignements...

Stratégie des zones protégées pour les TNO

Environnement et Ressources naturelles
Gouvernement des TNO
C.P. 1320
Yellowknife, NT X1A 2N8
www.nwtpas.ca
À l'attention de : Michelle Swallow
Coordonnatrice, Secrétariat des zones protégées
Tel. : 867-920-3179
Telec. : 867-873-0293
Courriel : nwt_pas@gov.nt.ca

Membres du Comité directeur de la SZP TNO

Nation des Metis des TNO
867-872-2770, poste 33

Inuvialuit Regional Corporation
867-777-2828

Fond mondial pour la nature
780-459-9453

Représentant du Sahtu
867-589-3151

Gouvernement des TNO (ERN)
867-920-8043

Gouvernement du Canada (MAINC)
867-669-2647

Gouvernement du peuple Tłįcho
867-573-3109

Conseil tribal des Gwich'in
867-777-7913

Alliance des Métis du North Slave
867-873-6762, poste 26

Premières nations Dehcho
867-695-3250

Chambre minière des TNO et du Nunavut
867-873-5281

Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada, chapitre des TNO
867-873-9893, poste 24

Association canadienne des producteurs pétroliers
(403) 278-8935

Territoire d'Akaitcho
867-370-3217

Les organismes qui figurent dans cette liste ont tous contribué à ce bulletin, dont l'objectif est d'offrir, dans un format pratique et économique, une publication annuelle unique et d'intérêt pour toutes les personnes qui suivent de près les actualités en matière de conservation du patrimoine naturel et culturel dans le Nord. Nous recevrons vos commentaires avec plaisir. Adressez-les à la rédaction, à l'adresse indiquée sous « Parc nationaux, lieux historiques nationaux et aires marines nationales de conservation ».